Hautes-Alpes
le département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 22 SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

◈FINANCES 34

CD-26-09-4602 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SEPT. 2026 34

◈COHESION SOCIALE 42

AUTONOMIE *42*

CD-26-09-4572 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - COMMISSION DES FINANCEURS - RDAS / AIDE A LA VIE PARTAGEE - HABITAT INCLUSIF - SEPT. 2026 42

CD-26-09-4692 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MDPH ET LES BAILLEURS SOCIAUX POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITE ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS DU PARC SOCIAL DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2026 43

ENFANCE *44*

CD-26-09-4621 PREVENTION, PROTECTION DE L'ENFANCE ET SOUTIEN DES FAMILLES - CONVENTION DE TRANSMISSION DES DONNEES RELATIVES AUX SITUATIONS DE PLACEMENT D'UN ENFANT - SEPT. 2026 44

INSERTION *45*

CD-26-09-4693 ACTION SOCIALE ET INSERTION - FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS (FSE+) - CANDIDATURE POUR LE FINANCEMENT DE POSTES POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL SOCIAL - SEPT. 2026 45

◈PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL 47

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES *47*

CD-26-09-4642 JOP 2030 - MODERNISATION RD 942 VALLEE DE L'AVANCE - ISERE AMENAGEMENT - MAITRISE D'OUVRAGE - SEPT. 2026 47

CD-26-09-4658 MOBILITES ALTERNATIVES - JOP 2030 - AVENANT N°1 CONVENTION REGION / DEPARTEMENT MOBILITE ET EXPLOITATION TRANSPORTS INTERURBAINS ET TRANSPORTS SCOLAIRES - SEPT. 2026 50

CD-26-09-4694 JOP 2030 - RD 942 - CARREFOUR DES PECHEURS - ASA CANAL VENTAVON ST TROPEZ - CONVENTION DE GESTION - SEPT. 2026 51

◈ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 52

AGRICULTURE 52

CD-26-09-4678 AGRICULTURE ET FORET - INVESTISSEMENT AIDES AUX TIERS - STRUCTURATION FILIERE ARBORICOLE - VALPOM TRI ET JUS - SEPT. 2026 52

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 55

CD-26-09-4696 TRAVAUX IMPREVUS ET URGENTS - PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE L'EVACUATION DES VEHICULES SUITE AUX INTEMPERIES - PRE DE MADAME CARLE - SEPT. 2026 55

◈VIE LOCALE ET PROXIMITÉ 56

CULTURE 56

CD-26-09-4615 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE COOPERATION DOCUMENTAIRE ENTRE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2026 56

CD-26-09-4635 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET ELECTRICITE DE FRANCE - SEPT. 2026 58

CD-26-09-4640 CREATION ET COMPOSITION DU COMITE OPERATIONNEL CULTURE INCLUSION - JOP 2030 - SEPT. 2026 59

EDUCATION 61

CD-26-09-4562 COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2027 - SEPT. 2026 61

CD-26-09-4563 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2027 - SEPT. 2026 62

LOGEMENT 63

CD-26-09-4618 HABITAT ET LOGEMENT - CONVENTION MODIFIEE DE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' - VOLET

ACCOMPAGNEMENT - SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) - SEPT. 2026 63

◈FINANCES 64

CD-26-09-4600 FINANCES - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS A 2026 - SEPT. 2026 64

CD-26-09-4603 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE - SEPT. 2026 65

CD-26-09-4673 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - "SERREGOURGES" A GAP - SEPT. 2026 66

◈FONCTIONNEMENT 67

RESSOURCES HUMAINES 67

CD-26-09-4624 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - SEPT. 2026 67

CD-26-09-4670 RESSOUCES HUMAINES - SUPPRESSION DE POSTES - SEPT. 2026 67

DIVERS 71

CD-26-09-4606 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE JUIN A JUILLET 2026 - SEPT. 2026 71

CD-26-09-4608 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2026-2027 - SEPT. 2026 71

CD-26-09-4610 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COJOP ALPES 2030 COMMISSION ENVIRONNEMENT - SEPT. 2026 72

CD-26-09-4614 AFFAIRES JURIDIQUES - ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE – CRITERE D'ELIGIBILITE A LA CLAUSE SOCIALE - SEPT. 2026 72

CD-26-09-4631 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SEPT. 2026 73

CD-26-09-4659 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION CONSULTATIVE DES DECHETS - SRADDET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - SEPT. 2026 73

(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. Je déclare ouverte la réunion du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents *: Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TRUPHEME, VIOSSAT.*

Procurations *: Madame CHAUVET a donné pouvoir à Monsieur VIOSSAT, Monsieur TENOUX a donné pouvoir à Madame PINET, Monsieur RICOU a donné pouvoir à Madame ALLOSIA, Madame TRUPHÈME a donné pouvoir à Monsieur NICOLAS (jusqu'à son arrivée à 10 h 28).*

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des

Services, Madame et Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour cette nouvelle réunion du Conseil Départemental. J'espère que vous avez passé un bel été dans les Hautes-Alpes. Place maintenant à la rentrée et à la gestion des affaires de notre collectivité.

Une rentrée qui s'est faite pour 6 300 collégiens, en comptant bien entendu ceux de Saint-Joseph. Je compte les effectifs du collège privé parce qu'en matière de fonctionnement, le Département est appelé au financement de cet établissement sous contrat avec l'Education Nationale. Il est important de le rappeler, à l'heure où nous examinons les dotations aux établissements. Maryvonne GRENIER nous en parlera dans la matinée.

Rentrée dans les collèges marquée par les travaux au collège de Laragne-Montéglin, au collège de Serres, mais aussi au collège Centre. Voilà un projet dont nous parlions depuis un moment et qui est entré, cet été, en phase pleinement opérationnelle ; on ne peut que s'en réjouir.

Dans les trois années qui viennent, le collège Centre sera intégralement redessiné, rénové, modernisé pour faire en sorte qu'il accueille jusqu'à 600 collégiens dans des conditions dignes de ce nom et à la hauteur des ambitions que nous avons pour les jeunes Haut-Alpins.

Je salue, une nouvelle fois, l'engagement des agents du Département qui sont présents, chaque jour, aux côtés de nos collégiens : les agents d'accueil, les agents d'entretien des locaux, tous les agents qui œuvrent pour servir des repas frais, équilibrés et pleins de saveurs dans les restaurants scolaires. Je vous rappelle que plus de

80 % des collégiens sont demi-pensionnaires dans nos établissements. En conséquence de quoi, plus de 450 000 repas sont élaborés dans nos établissements, chaque année. C'est le fruit de notre ambition politique en matière d'éducation : notre volonté d'offrir le meilleur aux jeunes générations. Nous encouragerons encore cette dynamique, en cette rentrée 2026, en maintenant le tarif de restauration scolaire au niveau où il est depuis plusieurs années, à savoir 3,90 € par repas.

Qui dit rentrée, dit aussi fin de l'été dans les Hautes-Alpes. Un été qui restera, encore une fois, gravé dans les esprits parce que marqué par des évènements exceptionnels, comme cette superbe arrivée du Tour de France à Orcières, le 23 juillet. Arrivée suivi d'un départ, le lendemain, de Gap et d'une traversée de notre territoire toujours aussi spectaculaire. Marqué évidemment par l'Embrunman et les très nombreux évènements sportifs propres au département, par un lac de Serre-Ponçon qui suscite toujours le même émerveillement, par une programmation culturelle digne de nos sommets.

Et puis, cet été a été marqué par des événements auxquels nous ne sommes pas ou peu habitués. En premier lieu, un important incendie au Pays des Écrins. Je veux redire aujourd'hui la solidarité qui est la mienne, au nom de ce Conseil Départemental, en direction des communes impactées : Champcella, Freissinières, L'Argentière-la-Bessée et, plus largement, l'ensemble du Pays des Écrins.

Redire également toute mon estime aux forces de secours, à commencer par les sapeurs-pompiers qui sont intervenus pour venir à bout de ce sinistre.

Et puis, il y a eu les épisodes climatiques intenses qui ont généré des bouleversements d'ordre matériel : dans l'Izoard, dans le Col Agnel où le service des Routes intervient, depuis hier, pour traiter un

glissement de terrain, au Pré de Madame Carle évidemment, et en de multiples endroits du territoire. Ces phénomènes nous surprennent, peut-être même qu'ils nous déstabilisent, avec l'ampleur qu'ils prennent année après année.

En premier lieu, je tiens à vous informer que nous avons réglé, hier, avec le Préfet, le Département et la Commune de Vallouise, dans un effort conjoint, la question de l'évacuation des neuf véhicules bloqués en altitude par la crue de la fin du mois d'août. Ces neuf véhicules seront héliportés, ce jeudi, et déposés dans la vallée. Pour le reste et l'avenir de ce site exceptionnel, j'ai encore été interrogé, la semaine dernière, sur la vitesse à laquelle les décisions ont été prises en ce qui concerne la route du Pré de Madame Carle. Il faut bien entendu se rendre à l'évidence : il ne se passe quasiment plus un été sans qu'un orage ne vienne bousculer des années d'aménagement et d'occupation de notre territoire. Reconstruire une route comme celle que nous avons connue jusqu'à aujourd'hui serait probablement irresponsable parce que techniquement extrêmement difficile, au regard des dégâts causés par la crue, et irresponsable financièrement puisque des millions d'euros nécessaires à la reconstruction pourraient très bien être emportés avant même que le chantier soit terminé.

Nous faisons face à un paradoxe : tandis que les glaciers fondent et que leur accès se fait, chaque année, un peu plus haut en altitude, l'accès à la haute montagne depuis les vallées recule dans le même temps. C'est exactement ce que l'on constate au Pré de Madame Carle.

Notre mission n'est pas de reconstruire pour reconstruire, c'est d'envisager l'avenir à la lumière de ce qui se passe aujourd'hui et de ce qui se passera surtout demain. C'est construire de manière responsable. Je pense que l'ensemble des acteurs qui travaillent sur le

Pré de Madame Carle sont d'accord avec cette vision des choses. Toujours est-il que Préfecture, Département, Parc National des Écrins, Communauté de Communes travaillent de concert pour qu'un accès au Pré de Madame Carle soit rétabli.

Il est envisagé par le biais d'études techniques, financières tenant compte des enjeux d'aujourd'hui. Des annonces pourront être faites, d'ici quelques jours ou quelques semaines, à ce sujet.

L'été 2026 a donc été intense. Il a fait chaud, et c'est normal, mais il fait chaud pendant très longtemps, et il fait encore chaud. Le Préfet de Région, Jacques WITKOWSKI, a levé, il y a quelques jours, les restrictions qui avaient été prises sur le système hydraulique de Serre-Ponçon. L'été s'est quand même bien passé. La côte du lac a été tenue, grâce à la gestion partenariale de la ressource que nous avons engagée, suite à l'été 2022. Pour autant, tout n'est pas rose. Les agriculteurs souffrent de la chaleur et de la sécheresse qui ont marqué cet été. Les fameuses pommes des Alpes ont toutes les peines du monde à atteindre le calibre nécessaire à leur vente sur un marché que l'on sait très concurrentiel.

L'ensemble de nos productions a manqué d'eau, ici comme ailleurs en France. Cela relance le sujet des réserves à créer afin de provisionner, en hiver et au printemps, pour pallier les déficits de l'été - sujet évoqué avec le Préfet de Région, lors de sa visite, la semaine dernière -, de la diversification de nos activités agricoles et de leur optimisation - nous en reparlerons, tout à l'heure, avec un projet ambitieux et exemplaire pour l'avenir de la filière arboricole haut-alpine - et enfin, sur le périmètre au sein duquel doivent s'accomplir les missions GEMAPI. Je le dis depuis plus de 10 ans : l'échelle intercommunale n'est pas la bonne pour une telle compétence. Il devient urgent, aujourd'hui, que le législateur s'empare de ce sujet et qu'il

instaure une réelle solidarité amont/aval, a minima financière. Faute de laquelle nous pourrions avoir de grandes difficultés pour assurer, de manière pérenne, l'approvisionnement en eau du sud de la France.

Le travail que nous avons engagé avec le SMAVD pour une gestion collective et concertée de la Durance, depuis sa source jusque dans la sud, avance bien ; on s'en réjouit. Mais, il faut aller plus loin et exercer la compétence GEMAPI à l'échelle au moins régionale. Le Préfet de Région a été sensibilité à ce sujet, la semaine dernière. Je crois que le message est passé. Nous attendons désormais des mesures concrètes pour soulager de ce poids qui est le chemin de l'eau dans nos zones éminemment escarpées.

Vous constaterez à ces propos que le Conseil Départemental est bel et bien en train de faire sa rentrée, qu'il a du travail dans tous ses domaines de compétence et qu'il est plus que jamais déterminé à préparer l'avenir de notre territoire, avenir olympique compris, évidemment.

Je souhaite redire devant vous tous, aujourd'hui, toute l'estime que j'ai pour le président démissionnaire du COJOP, Edgar GROSPIRON. Je salue le travail de préparation et de structuration qu'il a réalisé. C'était un travail absolument nécessaire à toute mise en oeuvre opérationnelle du projet.

Nous avions tissé, avec le président du Comité d'organisation, des relations de travail et de confiance qui sont précieuses dans ce type d'aventures. Je souhaite naturellement à Vincent ROBERTI, qui assure l'intérim, tout le succès que cet évènement mérite, en ne perdant jamais de vue que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver sont un événement sportif mondial que nous devons réussir, et surtout une opportunité exceptionnelle d'aménagement et de développement pour l'ensemble des Hautes-Alpes, pour les 25 ans qui viennent.

Bernadette SAUDEMONT présentera, tout à l'heure, la composition du Comité Opérationnel Culture et Inclusion, et je vous proposerai d'installer ce comité. Nous franchirons ainsi une nouvelle étape dans l'organisation de nos Jeux Olympiques.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne matinée de travail. Merci.

Gaëlle MOREAU souhaite prendre la parole.

Madame MOREAU.- Merci, Président. Un petit mot ou un long mot sur ce que la commune vient de vivre. Je tenais, tout d'abord, à vous remercier, à remercier Marcel CANNAT et Arnaud MURGIA pour le travail qui est effectué, en ce moment, après crue, et pour tout le fonctionnement que l'on a mis en place avec le Préfet sur l'héliportage de jeudi et sur sa prise en charge. Un grand merci de la part de la commune à tous les élus qui vont voter cette prise en charge, ce matin. Merci, Président. Cela nous touche beaucoup et cela nous aide beaucoup. Cela aide surtout aussi les refuges et les visiteurs qui sont venus et qui ont été pris dans ces dégâts de crue.

Depuis octobre 2023 - je vais faire un petit clin d'œil cinéphile -, c'est pour moi *Un jour sans fin*. C'est de la répétition en répétitions. Octobre 2023, je me dis que l'on arrive bientôt en octobre 2026, et je crains toujours le pire et la crue d'après. J'ai encore des dégâts conséquents, très conséquents : outre la route du Pré de Madame Carle qui est chère à nos cœurs et l'accès au massif des Écrins, l'accès majeur maintenant puisque la Bérarde a subi des catastrophes naturelles également, on a, sur la commune, toujours des dégâts d'assainissement. J'ai juste remis l'eau potable, vendredi dernier, aux habitants. L'assainissement sera remis, j'imagine, début octobre. On est sur des dégâts lourds et très structurants, à chaque fois, sur la commune. On est

en tête de bassin versant, donc forcément les matériaux sont très impactants.

La Loi sur l'eau, sur laquelle je me bats à chaque fois, n'est pas adaptée à nos territoires qui sont des territoires contraints physiquement, avec des torrents qui ne fonctionnent pas comme des fleuves, bien évidemment, avec des torrents chargés de matériaux, avec des montagnes juste au-dessus de nos têtes. Du coup, forcément, je crains la crue d'après, à chaque fois. Il est temps de changer, d'apporter une évolution sur cette loi pour tous nos territoires de montagne. Malheureusement, je pense que l'acte 3 de la Loi Montagne n'est pas encore suffisant, il faut que l'on aille plus loin. Si l'on en reste à ce qui a été voté dernièrement, l'habitabilité et la montagne vivante est en danger. Et je suis en premier lieu en danger avec une commune située sur cette tête de bassin versant.

Je vous rejoins sur la GEMAPI où il faut vraiment que la Région active un plan de financement partagé avec toutes les communes et métropoles puisque, clairement, les communautés de communes comme les nôtres ne sont pas en mesure de prendre en charge les travaux que l'on doit effectuer après crue ou pour anticiper les dégâts des crues. Je vous rejoins complètement, et j'espère que l'on va pouvoir se battre avec tous les élus et nos parlementaires sur ce sujet parce que cela devient vital pour tout le monde.

Je voulais dire aussi que la résilience ne vaut pas renoncement. Comme vous l'avez évoqué, l'accès au Pré de Madame Carle est un enjeu vital pour le territoire communal, pour le département et pour la région : nous sommes le deuxième site d'alpinisme français et donc, si l'on ne refait pas à l'identique, il faut que l'on prévoie et que l'on anticipe, avant le printemps prochain, des choses concrètes qui pourront nous permettre de continuer à accéder au Pré de Madame Carle, que l'on

soit pratiquant de la montagne ou simple visiteur puisque c'est encore le lieu où l'on peut apercevoir des glaciers, et je pense que, pour nos jeunes, faire connaître ces territoires, reste encore important. Il faut vraiment que l'on se batte tous ensemble.

J'aurais un dernier mot pour déplorer l'aspect un peu politique que prennent les choses, en ce moment, où certains s'approprient les malheurs des autres pour avoir quelques lignes dans la presse. Je pense que, sur ces évènements-là, tout le monde doit être uni et tout le monde doit travailler ensemble. J'espère que l'on va réussir à reconstruire. J'espère que l'on va réussir à anticiper les nouvelles crues car nous n'allons plus pouvoir, nous n'avons plus de terrains, nos infrastructures partent à l'eau, à chaque fois. Ce n'est plus possible, ce n'est plus gérable humainement et financièrement. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gaëlle. Je passe la parole à Valérie.

Madame ROSSI.- Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, au sein de notre groupe, nous avons décidé d'alterner les coprésidences. Aussi j'ai le plaisir, en ces premiers jours de septembre, de prendre, avec ma collègue Anne TRUPHEME, la suite de Gérard NICOLAS et Joël BONNAFFOUX à la coprésidence de notre groupe.

Au nom de notre groupe, *Propositions Hautes-Alpes*, alors que s'ouvre cette nouvelle session de notre Assemblée Départementale, permettez-moi, tout d'abord, d'adresser nos vœux de réussite à l'ensemble de nos élèves, collégiens, étudiants, ainsi qu'à leurs enseignants et à tous les personnels éducatifs qui les accompagnent.

Cette rentrée intervient dans un contexte qui doit nous conduire à regarder avec lucidité les défis auxquels notre Département est confronté.

Le premier est celui du coût de la vie et de la mobilité. Dans un département rural et de montagne comme le nôtre, la voiture est souvent une nécessité : pour travailler, se soigner, étudier ou accéder aux services publics, nos habitants doivent parcourir des kilomètres. La hausse du prix des carburants pèse donc sur les ménages, mais aussi sur nos artisans, nos entreprises, nos agriculteurs et nos services d'aide à domicile. Nous pensons notamment aux SSIAD et aux SAAD, aux professionnels qui parcourent, chaque jour, des dizaines de kilomètres pour accompagner nos aînés et les personnes fragiles. Leur mission est indispensable, mais leurs coûts de déplacement augmentent quotidiennement et continuellement. Ne pourrait-on pas tenir compte de ce surcoût dans le taux horaire autorisé ? La question reste posée.

Cette réalité concerne également notre propre collectivité, les agents départementaux, les travailleurs sociaux, les équipes techniques des routes. Les personnels intervenant sur l'ensemble du territoire voient eux aussi leurs déplacements représenter une charge croissante pour la collectivité.

Nous devons continuer à réfléchir à des mécanismes d'accompagnement adaptés à nos territoires ruraux et montagnards où les alternatives à la voiture restent limitées, et continuer à réclamer une véritable desserte ferroviaire digne de ce nom. C'est une question de pouvoir d'achat, mais aussi une question d'égalité entre les territoires.

Cette pression sur les habitants se retrouve dans notre économie locale ; l'été 2026 nous l'a montré. Malgré près de 2 millions de visiteurs, les professionnels constatent une baisse des dépenses dans plusieurs secteurs, notamment la restauration, les commerces et les

loisirs. Cela doit nous interroger. Notre enjeu n'est peut-être plus simplement d'accueillir toujours plus de monde, mais de faire en sorte que la fréquentation crée davantage de valeurs pour notre territoire. Cette réflexion est essentielle, alors que nous allons entrer dans une période d'investissements importants, notamment avec les infrastructures liées aux JOP 2030. Nous devons, naturellement, réussir ces infrastructures, l'accueil des délégations et le rayonnement international de nos Hautes-Alpes, mais nous devons surtout faire en sorte que cet évènement bénéficie durablement aux Haut-Alpins. Car le véritable héritage des Jeux ne se mesure pas uniquement en kilomètres de route ou en équipements construits, il se mesurera aussi à la capacité de donner envie à nos enfants de pratiquer le ski, le biathlon, le snowboard, le hockey, le ski de fond ou les sports de montagne.

Nous proposons donc que le Département engage une réflexion avec les communes, les stations et les intercommunalités, afin de renforcer l'accès de nos jeunes aux sports d'hiver. Chaque élève doit pouvoir découvrir ou redécouvrir les sports de glisse. Cela peut passer par un soutien aux classes de neige, aux transports vers les stations ou encore aux licences dans les clubs sportifs de montagne.

Mais, les Jeux ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essentiel : notre responsabilité de préserver la capacité du Département à agir dans la durée, car nous sommes face à un risque que l'on pourrait appeler le double effet ciseau. D'un côté, les dépenses augmentent. Le vieillissement de notre population va accroître les besoins en matière d'autonomie, de dépendance et d'accompagnement à domicile, dont une part essentielle relève du Département. Sans compter que nous devons avoir une réflexion approfondie sur la petite enfance : la baisse de la natalité et le fait que nous soyons passés de 3 à 4 générations. C'est un

phénomène qui, inéluctablement, impliquera directement les politiques et les dépenses du Département.

Le changement climatique va également nous imposer davantage de dépenses pour prévenir les incendies, les crues, les mouvements de terrain, protéger nos routes et adapter nos équipements. Et bien sûr, certains investissements importants vont encore s'ajouter dans les prochaines années. Donc, d'un côté les dépenses vont augmenter.

De l'autre côté, nos recettes sont moins dynamiques et moins maîtrisables. En 2023 et 2025, le Département indique avoir ainsi perdu 11 M€ de recettes, alors que ses dépenses progressaient de 26 M€.

C'est cela le double effet ciseau : davantage de besoins à financer, au moment même où nos marges financières deviennent plus contraintes.

Aujourd'hui, notre situation financière reste solide, la Cour Régionale des Comptes l'a rappelé, avec notamment une épargne brute de 19,1 % et une capacité de désendettement de 2,7 années en 2025. Mais, cette situation favorable ne doit pas nous conduire à attendre, elle doit, au contraire, nous permettre d'anticiper.

Anticiper les conséquences du changement climatique qui se manifeste sur notre territoire régulièrement. Cet été encore, notre département a été confronté à des événements qui nous rappellent sa vulnérabilité. Les incendies qui ont touché le secteur de L'Argentière-la-Bessée, comme les coulées de boue observées dans le secteur du Pré de Madame Carle ou encore la sécheresse, puis la grêle qui ont touché nos éleveurs, nos viticulteurs, nos arboriculteurs, montrent que les phénomènes extrêmes deviennent plus fréquents. Nous ne pourrons pas empêcher tous les événements naturels ; en revanche, nous pouvons mieux les anticiper.

Anticiper également les conséquences économiques d'un pouvoir d'achat sous pression qui touche directement nos commerces, nos entreprises et notre économie de proximité.

Et enfin, anticiper l'après 2030.

Le véritable sujet n'est pas seulement de savoir si nous serons capables de financer les investissements à venir, c'est de savoir si, demain, nous pourrons toujours accompagner nos communes, investir dans nos routes, répondre aux besoins sociaux et faire face à un nouvel évènement climatique majeur. C'est aujourd'hui que nous devons poser cette question.

Les Hautes-Alpes ont encore des atouts considérables, nous devons les utiliser pour construire un modèle qui crée durablement de l'activité, de l'emploi et des recettes sur notre territoire plutôt que de raisonner uniquement en volume d'investissements ou en nombre de visiteurs.

Les JOP 2030 peuvent contribuer à cette dynamique, bien sûr, mais ils ne doivent être qu'une étape et non l'horizon de notre politique départementale. Notre horizon, c'est 2035, 2040 et au-delà.

Notre responsabilité est donc de préparer l'avenir, de préserver nos capacités financières et de continuer à investir là où les Haut-Alpins en ont réellement besoin.

Anticiper plutôt que subir : c'est ainsi que nous pourrons éviter que les deux lames du ciseau ne se rapprochent, et construire une stratégie départementale véritablement soutenable et pérenne. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. Il est probable qu'une partie des questions que tu poses trouvera des réponses non pas à l'horizon 2030 ou 2035, mais plutôt à l'horizon 2027.

La parole est à Marcel CANNAT.

Monsieur CANNAT.- Monsieur le Président, dans vos propos introductifs, vous avez dit que l'on a passé un été quelque part qui était brûlant et quelque peu humide. Je voulais, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, remercier l'ensemble de nos services au niveau des routes, que ce soient les personnels d'encadrement ou les personnels sur place, que ce soit 3 h du matin, dimanche ou autre, nous avons tenu les délais pour ouvrir, au plus tôt, les différents accès qui conduisent dans le Queyras, à Vallouise ou autre. Nous avons été présents. Nous avons fait ce qu'il fallait faire.

Remercier aussi nos sapeurs-pompiers - vous l'avez fait, Monsieur le Président – que l'on appelait, dans le secteur de l'Argentiérois, les chamois. Il fallait avoir de l'endurance pour aller à ce feu qui était vraiment compliqué.

Gaëlle, je rejoins tes propos par rapport au Pré de Madame Carle : il ne faut pas qu'un géologue vienne prendre la place d'un général militaire qui donnait des conseils aux pompiers. C'est à peu près la même chose. Je crois que chacun doit être à son travail et chacun doit s'occuper de ce qu'il doit faire.

Monsieur le Président, nous étions présents à la réunion à Pelvoux. Nous avons tout de suite commandé un relevé LiDAR, avec un survol par avion pour avoir au laser toute la configuration du terrain, et pour que le 10 octobre, nous ayons le résultat de ce relevé LiDAR, afin de voir ce qu'il est possible de faire.

Je rejoins vos propos, Monsieur le Président : il serait utopique de refaire une route où elle était, on n'a ni les moyens techniques ni les moyens financiers. Je rappellerais que la journée du 28 août, toutes opérations confondues, que ce soit sur le col Izoard ou dans le secteur de

Vallouise, y compris ce que nous devons faire encore sur la vallée de Vallouise, notamment sur le Rif qui a quelques endroits qui peinent un peu, a coûté 1 M€. D'habitude, pour les TIU (travaux imprévus et urgents), nous avons une enveloppe de 600 000 €. Cette année, on va dépenser 1,7 M€. Cela revient à ce que tu disais, Gaëlle, tout à l'heure.

Je m'adresserais aussi à Madame la députée, Valérie ROSSI : il faut que l'on arrive à faire reconnaître notre spécificité montagne. Si l'État ne vient pas à notre aide - et c'est à vous, parlementaires, de faire remonter au plus haut niveau de l'État cette demande. On est les parents pauvres au niveau Département, on a vu ce qui s'est passé, cet été, cela peut se reproduire. La Bérarde, c'était juste de l'autre côté. Tu connais le Riou Blanc, maintenant. Je ne connaissais pas forcément cette vallée, mais maintenant, je la connais par cœur.

Il faut faire attention - vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président : nous avons aidé pour sortir les neuf véhicules qui sont encore au Pré de Madame Carle, mais Gaëlle, tu le sais, il y a un chalet sur la partie supérieure qui est prêt à partir. Si l'on continue à ne pas avoir les autorisations de curage... Il ne faut pas sortir de Saint-Cyr... Les matériaux descendent, on ne peut pas l'inventer. Le Pré de Madame Carle, si l'on continue comme cela, s'il vient encore un orage sur le Riou Blanc, ce ne sera pas neuf véhicules, si le parking est ouvert, ce sera peut-être une cinquantaine de véhicules, s'il n'y a pas des dommages corporels aussi. Il faut faire très attention à ce que l'on doit faire dans cette vallée. Je crois que, Gaëlle, tu rejoins nos propos. Nous travaillons pour ouvrir une piste dans ce secteur. Les services des routes sont là-dessus. Le 10 octobre, nous aurons le relevé LiDAR et nous allons continuer à travailler là-dessus.

Revenir sur vos propos introductifs, Monsieur le Président, je crois que l'on s'y retrouve tous : le GEMAPI, dans le secteur de

L'Argentiérois, je crois qu'ils encaissent 300 000 €, chaque année. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire avec 300 000 €, en rapport des dégâts qu'il y a eus ? Ce n'est purement pas possible. Sur le Guillestrois-Queyras, c'était 850 000 €, quand il y a eu les crues, en 2023. On ne fait rien avec cela. S'il n'y a pas une solidarité régionale qui vient - l'eau, elle descend aussi - pour nous aider sur le GEMAPI, que va-t-on devenir ? Au Département, est-ce que l'on pourra faire face à tout cela ? Non. Est-ce que les communautés de communes vont pouvoir faire face, avec leur budget GEMAPI, à tout cela ? Non.

Valérie, j'en reviens à toi : il faut que l'État nous aide, il faut que l'on soit reconnus au niveau de l'État. Notre spécificité montagne n'est pas assez reconnue. Il faut que les parlementaires en parlent et que l'on soit aidés.

Voilà, Monsieur le Président. Mais, je crois qu'avec Gaëlle, on ne va pas se battre sur des propos entre géologues et général ou autre, on sera toujours d'accord pour trouver des solutions pour que le Pré de Madame Carle soit desservi, pourquoi pas par une piste. C'est ce que nous avons évoqué. Sache, Gaëlle, que l'on travaille là-dessus, et il ne faut pas que l'on soit en opposition les uns et les autres, mais que l'on travaille ensemble, main dans la main, pour trouver des solutions. Vous avez plus de 100 000 visiteurs par an dans ce secteur-là. Arnaud, tu seras solidaire avec nous au niveau du Parc National des Ecrins pour nous aider à avoir les autorisations nécessaires pour créer cette piste, et nous arriverons à résoudre ce problème dans cette vallée-là. Et je ne parlerais pas dans les autres secteurs où nous avons eu des problèmes, et où nous avons été présents, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marcel. Sur ces questions-là, il faut garder son calme, mais surtout se rappeler ce que

l'on a dit, l'autre jour, quand on était à Vallouise avec le Préfet, avec Arnaud, Président du Parc : un groupe de pilotage va se réunir pour faire d'abord l'état des lieux. C'est la moindre des choses avant de prendre des initiatives de reconstruction ou de modification. Et avec la collaboration des uns et des autres, on va arriver à trouver une solution qui va convenir à tout le monde. Il est vrai que l'on a des petits génies, tous les jours, qui s'inventent : « il n'y a qu'à », « il n'y a que », « faut qu'on ». On va laisser passer cela et on va trouver ensemble les bonnes solutions qui vont convenir aux nombreux partenaires concernés par cette affaire-là.

Monsieur HUBAUD ?

Monsieur HUBAUD.- Merci, Président. Vous avez évoqué, tout à l'heure, l'aspect de la GEMAPI. Lors de la visite du Préfet de Région, je me suis permis, au nom de tous les élus en charge de la GEMAPI du Département, d'évoquer cette situation. Il a demandé à notre Préfet de lui faire une note pour vendredi dernier parce que c'était débattu au Ministère ou à Matignon, je ne sais plus. Il a bien acté le fait que l'on ne pouvait pas, financièrement, supporter ces coûts qui sont considérables. Je lui ai dit que si le sud avait de l'eau à disposition, il fallait que, nous, en haut, on fasse les travaux nécessaires pour pouvoir nous sécuriser et sécuriser la ressource en eau de nos amis d'en bas.

Monsieur LE PRESIDENT.- Marine MICHEL avait demandé la parole depuis longtemps.

Madame MICHEL.- Il n'y a pas de soucis, Président, il y a des sujets aussi très importants.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir sur votre propos liminaire en direction d'Edgar GROSPIRON, avoir une pensée particulière pour lui. Je veux surtout retenir de ces derniers mois sa ténacité, son énergie et son efficacité, finalement à l'image du sportif qu'il a été. Il a construit sa carrière par le travail, la détermination et cette capacité à aller chercher la performance. Nous avons eu avec lui des échanges francs, directs et constructifs. Il a toujours porté une véritable attention à notre territoire et à ce que les Alpes du Sud pouvaient apporter à ces Jeux. Je voudrais le remercier sincèrement pour son écoute, sa disponibilité, la considération qu'il a eue pour nous, Haut-Alpins, à qui il est donné de vivre, pour la première fois dans l'histoire de notre territoire, cette expérience olympique exceptionnelle.

Nous avons aujourd'hui une responsabilité particulière lorsque nous parlons des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 car, derrière 2030, il n'y a pas simplement une échéance, un évènement ou quelques semaines de compétition. Il y a un territoire, il y a nos vallées, il y a nos stations, il y a notre jeunesse, il y a nos clubs, nos bénévoles, nos éducateurs, nos entraîneurs. Les Jeux d'hiver de 2030 doivent être une formidable opportunité pour les Hautes-Alpes. Une opportunité de rayonnement, bien sûr. Une opportunité touristique et économique. Une opportunité pour nos infrastructures et nos mobilités. Mais avant tout, une opportunité pour le sport.

Nous devons nous rappeler une chose essentielle : les Jeux sont d'abord une fête sportive. Avant les débats institutionnels, avant les considérations politiques, avant les polémiques, il y aura des femmes et des hommes qui auront travaillé, pendant des années, pour atteindre leur rêve, des athlètes qui se lèveront, chaque matin, pour s'entraîner. C'est cela l'héritage des Jeux. C'est précisément pour cela que nous travaillons.

Au Département des Hautes-Alpes, nous avons fait un choix clair : ne pas attendre 2030 pour agir, Madame la députée. Nous avons adopté notre Schéma départemental du Sport 2026-2030. Il fixe une ambition : développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, accompagner nos clubs, soutenir le haut niveau, favoriser l'inclusion et faire de notre territoire une véritable terre de sports.

Nous travaillons également sur la jeunesse. Nous travaillons sur la culture. Nous travaillons sur nos équipements. Nous travaillons sur l'accueil des grands évènements. Nous travaillons sur l'accompagnement de nos sportifs. Et nous travaillons sur l'héritage que nous laisserons après 2030 parce que les Jeux ne doivent pas être une parenthèse, ils doivent être un accélérateur.

C'est le sens du travail engagé au sein du Département, notamment du Comité Opérationnel Sport et le Comité Opérationnel Culture et Inclusion qui sera installé, dans la foulée. Oui, il y a des interrogations. Oui, il y a des débats. Oui, certains contestent le principe même de ces Jeux ; c'est leur droit.

Mais, je veux simplement dire une chose, depuis cet hémicycle : nous ne perdrons pas notre temps à répondre à ceux qui contestent sans proposer, nous ne passerons pas notre temps à commenter les commentaires, nous ne construisons pas notre politique sur les polémiques, nous travaillons. Nous travaillons parce que nous avons une responsabilité. Nous travaillons parce que nous croyons en notre territoire. Nous travaillons parce que nous croyons dans les capacités de nos montagnes.

Les Hautes-Alpes ont déjà démontré leur capacité à accueillir de grands évènements, à organiser, à innover, à démontrer que nous sommes une terre de sports. Les Jeux de 2030 ne viennent donc pas créer cette identité, ils viennent la révéler au monde entier. Nous devons

saisir cette occasion pour faire connaître encore davantage nos territoires, nos savoir-faire et nos disciplines.

Alors, mes chers collègues, gardons le cap ! Pensons à ces jeunes Haut-Alpins qui rêvent peut-être déjà de Jeux Olympiques. Pensons à nos champions qui travaillent dans l'ombre. Pensons à nos clubs, à nos entraîneurs, à nos bénévoles. Pensons à tous ceux qui font vivre le sport, chaque jour, dans nos vallées. C'est pour eux que nous devons être au rendez-vous. Pendant que certains parlent des Jeux, nous, nous les préparons. Et parce que, en 2030, ce que nous voulons voir, ce sont des sportifs qui réalisent leur rêve, et des Hautes-Alpes fières d'avoir contribué à écrire une nouvelle page de l'histoire olympique. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marine.

Je vais passer la parole à Bernadette SAUDEMONT.

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. Chers collègues, bonjour à tous. Vous évoquiez, Président, dans votre propos introductif, l'installation du Comité Opérationnel Culture et Inclusion, et Marine vient d'en parler aussi. Nous en reparlerons au cours de la matinée puisque nous aurons à délibérer sur sa composition et son installation, mais je veux dire ici combien je suis reconnaissante que ce comité existe aux côtés des trois autres comités opérationnels, et je me réjouis de cette nouvelle étape dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. La culture doit y avoir toute sa place à côté de la fête sportive qu'évoquait Marine. Et quand le mot « culture » s'associe au mot « inclusion », cela est plein de promesses. Ces Jeux sont une opportunité exceptionnelle qui doit permettre aux Hautes-Alpes de se révéler au monde.

Le week-end passé, comme vous le savez, était marqué par les Journées européennes du Patrimoine. C'est un rendez-vous culturel incontournable pour de nombreux Français, chaque année, et incontournable pour nos services également qui se mobilisent fortement pour offrir des expériences chaque année renouvelées. Je les en remercie chaleureusement.

Deux thématiques dans cette 43ème édition : Patrimoine de la photographie, d'abord, et Patrimoine en péril – Raviver, résister, réimaginer.

Pourquoi la photographie ? Parce que nous entrons dans les commémorations des 200 ans de l'invention de la photographie. Dans le département, je pense que tous les Haut-Alpins ont profité de ces journées, mais au Département, je crois que nous avons été bons élèves : nous avons couvert ces deux thèmes.

D'abord, l'exposition *Cote 780 – Regards croisés autour du barrage de Serre-Ponçon et ses aménagements* s'est ouverte jeudi dernier, aux Archives départementales. Elle y dure jusqu'en mars 2027. Vous êtes les bienvenus. C'est une exposition, que je vous invite à aller voir, qui a été construite sur le barrage de Serre-Ponçon, et ce barrage a été lui-même construit pour permettre à la France de répondre à ses besoins en énergie, pour dompter la Durance, comme vous le savez, et pour offrir à notre territoire un nouvel avenir touristique. Aujourd'hui, nous voyons combien cet ouvrage, qui sert aussi de réserve d'eau pour le sud de la France, est toujours d'une très grande pertinence.

L'exposition permet de revenir sur l'aventure qu'a été sa construction, avec des documents d'archives départementales et d'EDF et notamment des clichés inédits d'époque réalisés par Henri BARANGER et leur écho contemporain d'Amandine MOHAMED-DELAPORTE qui en était la commissaire. Cette exposition a

reçu le label Bicentenaire de la photographie, par le ministère de la Culture. Nous y reviendrons plus tard aussi pour délibérer sur une convention entre les Archives et EDF.

Autre évènement important de ces Journées du patrimoine : la reconnaissance de l'effort considérable consenti par Nicolas CHABRAND et Anne-Laure VEYNE, à Fort-Queyras, pour sauver et faire revivre ce monument emblématique de notre territoire. Leur projet de rénovation du Fort a retenu l'attention du Ministère de la Culture, de la mission Patrimoine de Stéphane BERN, du Loto du patrimoine et de la Française des Jeux : 500 000 € leur ont été octroyés - c'est exceptionnel – afin de les aider à mener à bien la mission qu'ils se sont donnée. Bravo à eux et longue vie à Fort-Queyras ! Pour mémoire, il nous a été dit, vendredi dernier, qu'il y avait eu 20 000 visiteurs, cet été, en 100 jours. C'est énorme et très encourageant, d'ailleurs, pour les nouveaux propriétaires.

D'un château, je passe à un autre : celui propriété du Département, depuis 2001, qui a été construit par François de Bonne, Duc de Lesdiguières, au Glaizil, en 1571, alors qu'il avait 28 ans. Le site s'est fait hôte, ce week-end, de la Journée du connétable, organisée par l'association qui anime le château. Fait marquant : cette année, on célébrait les 400 ans de la mort de Lesdiguières, qui est mort le 28 septembre 1626. Le lieu est dans le thème des Journées du patrimoine, *Patrimoine en péril*, tant le temps, après les guerres et la Révolution, a fait son œuvre sur les quatre tours du château qui ne sont que ruines. Ruines romantiques, certes, mais ruines en péril constant, la végétation s'en donne à cœur joie.

La chapelle, encore sur ses quatre murs, fera l'objet d'une campagne de travaux, cet automne, pour y recevoir un toit. Travaux présentés à l'occasion de ces Journées du patrimoine.

Merci à notre directeur des Bâtiments, Laurent BONATO, pour sa présence sur place, à cette occasion, ainsi qu'à Pierre FABRY, notre directeur des Archives départementales, pour la constitution par son équipe de panneaux très didactiques et appréciés, et pour la présentation brillante qu'il a faite de la vie de Lesdiguières. Très belle journée culturelle, du matin au soir : danses, conférences, contes, chants, etc.

Le château de Montmaur, qui se tient fièrement debout, lui, s'est trouvé valorisé par le spectacle dans le parc, dans le champ, dans la cour pavée, spectacle que nous a proposé le Théâtre de La Passerelle : *Carmen*. Notre château brillait de mille feux, le spectacle était exquis et le public conquis, jusqu'au croissant de lune, au-dessus de nos têtes, qui n'en perdait pas une miette.

Notre château a reçu aussi son lot de visites, ce week-end-là, et nous en avons, dimanche soir, fermé les portes avec l'orchestre Opus.

Je remercie le CEDRA pour la qualité du service rendu pendant tout l'été, et la programmation tellement appréciée par le public.

De nombreuses animations étaient également proposées au Musée, notamment des visites dans les coulisses de la prochaine exposition qui sera donnée au public, tout ce petit monde reçu par Agathe et son équipe. Merci à eux pour le travail et pour les compliments que je reçois les concernant et que je leur offre, à mon tour. L'exposition *Sauvage* ouvrira le 5 novembre prochain. Elle nous permettra de revisiter un pan entier de l'histoire de notre Musée, à savoir son caractère muséum et ses collections d'histoire naturelle avec une toute nouvelle scénographie.

Je terminerai ce point d'agenda avec l'organisation de notre belle rencontre de 2026. Elle aura lieu le 15 octobre prochain, à l'Hôtel du Département, sur le thème fédérateur des droits culturels. Elle sera, comme chaque année, l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires

Culture de notre département, d'être à leur écoute afin de toujours mieux répondre à leurs besoins et renforcer notre communauté culturelle.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. Après ce tour d'horizon culturel dans le département, Arnaud, tu voulais la parole.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Pour revenir naturellement sur le drame qui s'est déroulé dans la vallée de la Vallouise et les discussions que nous avons eues, ce matin.

Je voudrais, à mon tour, m'associer à la fois au soutien à la Commune de Vallouise-Pelvoux, à ses habitants, à ses gardiens de refuge, à ses guides de haute montagne qui sont légitimement inquiets ; on les comprend. Et dire à Madame le Maire tout mon soutien puisque je sais la difficulté, dans ce contexte, que de tenir la barre. On a vécu, malheureusement, ces dernières années, le tunnel du Chambon, le drame de la Bérarde, et je sais que, dans ces situations-là, la population est extrêmement inquiète, que tout cela entraîne - et c'est légitime – des pressions et parfois des réactions un peu trop vives. Il faut bien qu'il y ait quelques personnes qui tiennent la barre, et c'est le rôle du Conseil Municipal, et je voudrais les saluer.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de prendre aujourd'hui à votre charge et d'accepter que le Département vienne en aide pour l'évacuation des voitures restées bloquées au Pré de Madame Carle. Cela peut paraître anecdotique, mais cette situation dénote quand même quelque chose d'assez scandaleux. La réalité de tout cela est que les compagnies d'assurances ont ni plus ni moins refusé de prendre en charge l'enlèvement des véhicules auprès de leurs clients. C'est tout de même assez étonnant. Ces clients n'étaient peut-être pas assurés tout

risque, mais j'ai du mal à imaginer le moment où ils ont dû expliquer à ce pauvre gardien de refuge, qui avait une voiture coincée à plus de 2000 mètres d'altitude, sans route et avec un torrent qui remplaçait le ravin, que ce n'était pas un cas de force majeure et que, malgré un arrêté de catastrophe naturelle, il n'y aurait pas de prise en charge des compagnies d'assurances. Je trouve cela honteux.

Je voudrais proposer à Madame le Maire, si elle le souhaite, dans les semaines qui viennent : je suis tout à fait prêt à faire, auprès du Parc national, ce que l'on appelle du « name and shame », et à dévoiler le nom de toutes les compagnie d'assurances qui ont refusé de prendre leur responsabilité et qui amènent aujourd'hui la collectivité départementale à prendre à sa charge ce sujet. Pour une raison très simple : c'est moralement honteux et nous sommes en pleine zone du cœur du Parc National, et ces voitures, qui peut douter que si elles étaient restées là-haut l'hiver, elles n'auraient pas fini en épaves, en créant un drame écologique dans un site qui est une zone cœur d'un Parc National, l'un des plus vieux de France. C'est une honte de la part des compagnies d'assurances : neuf voitures, seulement !

J'attire votre attention sur ce point parce que je crains que nous n'ayons, dans les années qui viennent, d'autres sujets puisqu'il va de soi que les compagnies d'assurances scorent et elles regarderont, demain, si elles continuent à assurer si ce n'est que la commune de Vallouise-Pelvoux ou d'autres communes confrontées aux risques naturels, que ce soit chez nous dans les Hautes-Alpes ou ailleurs, eu égard par exemple au risque de submersion marine que connaissent certaines communes du littoral. Il faudra là-dessus aussi prendre, me semble-t-il, un certain nombre de décisions.

Vous dire aussi peut-être que j'ai eu la chance, ces dernières semaines, d'être nommé à une mission ministérielle par le Ministre

Mathieu LEFÈVRE. Le ministre dévoilera les propositions qu'il voudra retenir dans le cadre du groupe de travail que j'ai pu animer. Je crois que nous sommes tous d'accord sur la nécessaire revoyure de la loi GEMAPI, qui ne pourra se faire qu'avec une nouvelle majorité au Parlement, et il faudra donc que le monde de la montagne soit très sensible à la prise en compte de cette préoccupation dans le cadre de l'élection présidentielle à venir, et donc des élections législatives qui s'ensuivront.

Cela dit, je pense qu'il sera possible, assez rapidement, d'accélérer et de préciser la publication des décrets de la Loi Roux-Rapin qui a été votée, dans sa grande sagesse, par le Parlement, à l'initiative des sénateurs, et donc notamment du sénateur Jean-Yves ROUX que nous connaissons bien, qui intègre des dispositions qui me semble assez essentielles et qui n'existent pas aujourd'hui, à commencer par la reconnaissance du caractère d'urgence des travaux, dans le cadre justement des interventions d'urgence dans le cas d'inondations. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le Code de l'environnement est le seul code qui ne prévoit pas le caractère d'urgence. On pourrait, si ces décrets sont accélérés, pouvoir bénéficier a minima de cette procédure d'urgence, c'est-à-dire pas d'études, pas d'enquêtes publiques, le seul accord du préfet, ce qui aurait bien simplifié la vie, en l'occurrence, des acteurs publics dans la vallée de la Vallouise, et encore d'autres dispositions comme des allègements de délai d'enquête publique, de délai de servitudes d'intérêt général, notamment dans toutes les servitudes liées à GEMAPI. Je pense que le point majeur aussi, ne l'oublions pas, est qu'il n'y a pas que GEMAPI, et il faudra absolument que, dans le projet de loi de Finances de l'année à venir – c'est un enjeu majeur en ces temps de disette -, le fonds Barnier soit a minima maintenu. Je pense que c'est un sujet absolument majeur. Je rappelle que le fonds Barnier est l'idée de dire que 1 € investi dans le fonds Barnier représente 8 € d'économisés

dans les réparations. On sait tous aujourd'hui que notre sujet est d'aider les communes à anticiper ces dégâts, à endiguer là où il le faut, et que l'on est tous face à des murs financiers qui sont absolument intenables par le seul produit de la taxe GEMAPI. Il faudra donc, me semble-t-il, prendre des dispositions extrêmement fortes en la matière, dans les années à venir.

Peut-être terminer sur le point qui nous a tous animés et redire peut-être ce qu'a redit Marcel CANNAT, mais je m'y associe pleinement : certains, dans cette affaire, ont bien voulu retenir ce qu'ils ont bien voulu entendre, c'est-à-dire que nous ne referons pas la route. Je rappelle, à toutes fins utiles, que ce qui a été dit par le Président du Département, par son Vice-président aux Routes, par Madame le Maire et par moi-même, c'est : nous ne referons pas la route comme c'était le cas avant. Je crois que, dans cette situation, il faut être tout à fait lucide et honnête. On voit bien la situation, les dégâts, les risques de dégâts ultérieurs. Il n'a jamais été question de dire que l'on ne refait pas la route parce que l'on n'a pas d'intérêts là-haut.

Je termine par une petite anecdote : le parking de 700 places automobiles du Pré de Madame Carle a été réalisé par le Parc National des Écrins lui-même, en 1996. On a du mal à s'imaginer, aujourd'hui, en 2026, qu'il y a 30 ans, un parc national réalisait un projet de parking de 700 places sur un site, ainsi. Le monde a changé, en 30 ans, à une vitesse qui est sans commune mesure. La réalité, aujourd'hui, est qu'il faut que l'on sache essayer de construire un système qui soit durable et pérenne et ne pas engager de l'argent public là où l'on sait que ce qui est au-dessus – on a pu voir la situation d'un certain nombre de torrents et de goulets d'étranglement – sera détruit dans trois mois. L'idée est de construire quelque chose de pérenne, qui permette de déposer les gens, qui permette, si la communauté de communes le souhaite, de mettre en

place un système de navettes, qui marche très bien comme dans la vallée de la Clarée ou au Gioberney, et d'arriver à construire une piste qui permette aux guides de haute-montagne de travailler. Je rappelle que 92 000 randonneurs sont passés, l'été dernier, au Pré de Madame Carle et qu'avec, en plus, le drame du site de la Bérarde, c'est devenu le site le plus important du Parc National des Écrins. Je crois qu'il n'est dans l'idée de personne de l'abandonner. Loin de là. On a envie que nos guides de haute-montagne travaillent l'été prochain. On a envie que les accompagnateurs travaillent. On a envie que nos visiteurs profitent de ce site majestueux. On va, par contre, essayer de le faire en sécurité car mettre 700 voitures là-haut, ce ne sera plus possible. Ce n'est plus imaginable dans le monde actuel, au titre des risques que l'on fait vivre aux biens et aux personnes. Je crois qu'il y a beaucoup d'endroits dans les Alpes, que ce soit en Italie, dans le Val d'Aoste, ou en Suisse, dans lesquels on a des accès qui sont un peu plus lointains, dans lesquels on a des belles pistes qui peuvent être prises en vélo électrique et dans lesquels on a des navettes qui déposent. Tout cela avec des nouveaux sentiers qui rallongeront peut-être de trois quart d'heure ou une heure, mais en tout cas en sécurité, avec surtout un système qui sera durable. Je crois que le mot que vous avez prononcé, Monsieur le Président, est le bon : il faut s'adapter. Et il faut accepter la montagne et la manière dont elle évolue aujourd'hui, même si on le regrette. Notre rôle n'est pas de dire qu'il faut se protéger de tout et de ne prendre aucune décision. Mais, par contre, de prendre des décisions qui soient durables.

Je voudrais tout simplement redire qu'il n'y aura qu'un millimètre qui sépare la proximité entre les acteurs du territoire, le Département et celles et ceux qui croient en l'avenir de la montagne, et qu'il est grand temps de se mettre au travail sereinement, de mener les études qui nous permettront d'objectiver, avec de la science, les

décisions que nous avons à prendre. Le Parc national les accompagnera et ne s'opposera pas naturellement à la reconstruction d'une voie, d'une route, d'une piste ou d'une zone de retournement sur le site, tout simplement parce qu'elle est existante, qu'elle a été construite dans les années 30, en zone cœur de parc, et qu'il est tout à fait possible de la refaire. Nous irons tous dans le même sens, et nous aiderons cette vallée comme on l'a toujours fait pour les autres. Merci à tous, et bonne séance, mes chers collègues.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette conclusion provisoire de cet évènement.

Monsieur Rémi ROUX ?

Monsieur ROUX.- Merci, Monsieur le Président. Au vu de la teneur des débats, la devise aujourd'hui est « ne pas subir », la fameuse devise du Général De Lattre de Tassigny, très belle devise qu'il faut prendre note.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, notre territoire est la première victime du réchauffement climatique. Après la saison du feu est venue la saison de l'eau. S'il est possible d'arrêter un feu de forêt, même tardivement, il est, en revanche impossible d'arrêter une crue qui dévale un torrent. Ce qui s'est passé le 28 août, au Pré de Madame Carle, doit attirer toute notre attention. La saison d'automne n'avait pas commencé qu'une crue torrentielle a déjà eu raison de quelques portions de route du Pré de Madame Carle, alors que le niveau de pluie était raisonnable.

Les habitants de la vallée redoutent cette saison d'automne. Ils redoutent les risques de crue sur l'axe Ailefroide, Pelvoux, Vallouise, en

passant par le long de la Gironde, Les Vigneaux, jusqu'à L'Argentière-la-Bessée.

La question de la route du Pré de Madame Carle n'est pas seulement une question technique et financière, c'est une question de sécurité pour la population et les habitants. Cela pose à nouveau au cœur des débats la question de la compétence GEMAPI, équation insoluble tant que cette compétence restera celle des communes et de la communauté de communes. Je fais confiance d'ailleurs à nos parlementaires, députés et sénateurs, pour faire avancer cette question.

Vient déjà en parallèle une question politique : celle de l'avenir du Pré de Madame Carle. C'est un choix de société, d'un modèle touristique dont il a été question ici. Quel modèle touristique voulons-nous, qui soit durable ? Et il doit être mené en concertation - j'ai entendu le groupe de travail et je salue cette décision sur cette méthode - avec les élus locaux, les socioprofessionnels du tourisme et surtout les habitants de la vallée. Surtout, écoutons-les. Et d'ici que les conclusions de ce débat soient rendues, sécurisons les cours d'eau car, sur ce point précis, on est tous d'accord, il n'y a pas de débat.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je vois qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole. Nous allons examiner l'ordre du jour. Auparavant, je vous propose d'adopter le compte rendu de notre dernière réunion du 23 juin.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Madame MOSTACHI s'est absentée sans donner pouvoir)

Le premier point de l'ordre du jour concerne la Décision modificative n° 2.

◈FINANCES

CD-26-09-4602 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SEPT. 2026

Monsieur le PRESIDENT.- En l'absence de Patrick RICOU, je vais me charger, avec l'appui de Jérôme SCHOLLY, de vous présenter cette DM.

Sur le Budget principal, -1 992 000 €, en section de fonctionnement, -1 796 000 € en section d'investissement.

Cette Décision modificative se caractérise par l'actualisation des prévisions de recettes de comptes de tiers et d'inscriptions en fonction de la réalité des exécutions des opérations.

En dépenses : ajustement des prévisions de crédits, de comptes de tiers et de redéploiements de crédits entre opérations interpoles.

En section de fonctionnement : l'actualisation des inscriptions des dotations, en fonction des arrêtés de notification, perçues pour l'année 2026, des ajustements de crédits afin d'émettre les écritures d'admission en non-valeur, de créances éteintes et reprises et dotations sur dépréciations de prévisions qui sont demandées par le Payeur Départemental.

Des demandes complémentaires, notamment au titre de l'autonomie, de la prévention et protection de l'enfance, de la mobilité, de la filière Air, qui permettent de couvrir le besoin pour terminer l'année 2026.

Voilà pour un résumé précis. Mais, je vais passer la parole à Jérôme SCHOLLY pour rentrer dans le détail.

Monsieur SCHOLLY.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Vous pourrez constater que c'est une petite DM par rapport à celles que l'on peut vous présenter, surtout en investissement car nous avons privilégié, dans la préparation de cette DM, au maximum en investissement les redéploiements puisque si l'on exclut les opérations pour comptes de tiers qui sont neutres pour notre budget, la DM s'équilibre à 136 757 €.

En investissement, nous avons privilégié les redéploiements entre enveloppes. En revanche, elle est un peu plus conséquente en termes de fonctionnement puisqu'elle s'équilibre à 1 992 569 €, avec quelques mouvements parfois importants dans certaines politiques.

Un petit focus, tout d'abord, sur la consommation de la masse salariale. C'est un sujet qui attire notre vigilance. Vous voyez, dans cet histogramme, chaque petit bâton rouge représente la différence qui existe, mois après mois, entre le consommé en matière de masse salariale 2025 et le consommé en matière de masse salariale pour 2026. Vous constaterez qu'effectivement, nous avions, lors de l'atterrissage du CA 2025, entre les crédits consommés en 2025 et le budget 2026, inscrit, à l'occasion du BP, 1 361 000 € de plus que l'année dernière. Vous constaterez que cette barre de 1 361 000 € a été dépassée à partir du mois de juin, et que l'on constate une hausse de la masse salariale à partir de cette date. Vous le savez, ces augmentations sont principalement dues à des facteurs externes. J'ai en tête l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales. Il y a également quelques éléments internes qui expliquent cette hausse, notamment les recrutements opérés au cours des années 2024 et 2025 et qui commencent à produire tout leur effet en début d'année 2026. Nous avons réagi, dès le mois de juillet, pour tenter d'enrayer cette

hausse de la masse salariale, à partir du début de l'été, en gelant des postes au recrutement. On a gelé à peu près 50 % des postes qui étaient mis au recrutement, au début de l'été. Cela a eu une incidence en cours d'été puisque la hausse a été enrayée. La courbe est repartie à la hausse au mois de septembre puisque nous avons dû libérer un certain nombre de postes, notamment dans le domaine des Solidarités puisqu'un certain nombre de postes nécessitaient d'être pourvus dans des domaines plutôt sensibles, notamment en Maisons des Solidarités, et également dans les collèges puisqu'il a fallu assurer une rentrée avec tous les agents en poste pour accueillir les élèves, à la rentrée.

Cela doit quand même nous interroger sur la suite de l'année. Je pense qu'il faudra, sous l'autorité du Président et de Patrick RICOU, poursuivre le gel des postes, de manière à pouvoir contraindre notre masse salariale dans les limites que vous aviez fixées, à l'occasion du BP 2026.

J'en profite, si vous me le permettez, Monsieur le Président, pour remercier les agents pour l'effort fourni car nos agents départementaux, dans le cadre de toutes nos politiques, sont confrontés à des charges de travail importantes et néanmoins, on est quand même obligés de contraindre les recrutements pour conserver une trajectoire financière acceptable. Que ce soient les agents ou l'encadrement, je tiens à les remercier pour l'effort qui est fait. Je crains, malheureusement, qu'au-delà des suspensions et des gels de postes, on soit aussi obligés, peut-être, de procéder à quelques suppressions, à l'avenir, si nous voulons garder un autofinancement suffisant et maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Toujours en fonctionnement, sur les politiques sociales, en dépenses et en recettes, un certain nombre de mouvements. Je voulais commencer par l'autonomie. Nous sommes amenés à augmenter nos

dotations au sein de nos services d'aide à domicile, à hauteur de 474 000 € puisque les salariés des SAAD bénéficiaient d'une convention collective dont deux avenants ont permis de revaloriser à la fois les salaires et les frais de déplacement. Ce sont donc des dépenses qui nous sont opposables et que nous sommes obligés d'inscrire avec une proposition d'augmentation des crédits de 628 000 € sur la totalité du programme.

En matière d'insertion, nous vous proposons d'ajouter 176 000 € de crédits supplémentaires pour le plan départemental d'insertion qui permet le retour à l'emploi de nos bénéficiaires du RSA, qui a bien fonctionné, en début d'année, et il manque quelques dizaines de milliers d'euros pour poursuivre l'effort jusqu'à la fin de l'année 2026.

En matière de culture, après quelques arbitrages, il nous faut augmenter de 14 000 € les enveloppes pour aider les associations et différents évènements sur le territoire.

Je voulais terminer par la protection de l'enfance. Vous savez que c'est une politique qui est extrêmement sensible et extrêmement tendue, en ce moment. Nous vous proposons de rajouter 2,4 M€. Il y a des arbitrages en plus et en moins, comme vous pouvez le constater. Dans ces +2,4 M€, il y a +2,8 M€ qui sont consacrés à l'hébergement des enfants confiés. C'est une politique relativement sensible sur laquelle nous devons faire face à un véritable phénomène de société, et nous nous adaptons budgétairement pour y faire face.

En matière de recettes, quelques crédits supplémentaires, ajustements de crédits qui sont liés au programme MNA et à la PMI. Une bonne nouvelle en matière d'autonomie puisque l'on a une actualisation des notifications de la CNSA pour des recettes APA et PCH qui nous permettent d'enregistrer une recette supplémentaire de 2,6 M€.

En matière d'insertion, un phénomène inverse : des corrections de prévision nous amènent à diminuer les recettes prévues de 1,4 M€.

En culture, quelques recettes inattendues viennent aussi compléter ce panorama.

Vous l'avez vu, un gros effort à fournir en matière de protection de l'enfance, qui est en partie couvert par les bonnes nouvelles que nous avons eues en matière d'autonomie. Mais, vous voyez que les politiques sociales, en matière de fonctionnement, restent des politiques financièrement tendues.

En matière de mobilités et d'aménagement du territoire, les évènements climatiques nous obligent à rajouter des crédits en matière de mobilités : +350 000 € sur les travaux imprévus et urgents, 50 000 € sur les risques naturels. Nous sommes aussi obligés de faire face à une autre crise qui est la crise énergétique puisque nous sommes obligés, pour faire rouler nos véhicules, d'ajouter 130 000 € à nos crédits de dépenses de carburants, et d'ajuster les crédits liés à la viabilité hivernale puisque l'hiver a été particulièrement difficile pour nos équipes sur les routes, et on est obligés de rajouter 40 000 €.

En matière de filière Air - c'est lié à l'évolution du contexte international -, nous sommes amenés, dans nos aérodromes, à ajuster les crédits pour les achats de carburants. Mais, vous voyez, dans la partie recettes, que ces dépenses sont équilibrées grâce à des reversements de la TICPE, à hauteur de 23 000 €, et les ventes de carburants qui augmentent d'autant. C'est donc une dépense relativement équilibrée.

En matière d'aménagement, quelques crédits, à hauteur de 64 000 €, pour faire face à quelques dépenses en matière de développement touristique et d'aide à l'énergie.

En matière de sport, un petit ajustement aussi pour satisfaire aux demandes de la filière sportive.

En matière de patrimoine, des réajustements nous permettent de réduire légèrement nos dépenses.

Vous le voyez, on subit de plein fouet à la fois les questions de changement climatique et les questions de situation internationale, notamment sur la question des carburants. Mais, on vous propose de nous adapter à l'occasion de cette DM 2.

Sur la politique Ressources, toujours en fonctionnement, l'élément principal de cette diapo est la ponction que nous vous proposons d'opérer, de 2,275 M€, sur la réserve que vous aviez constituée, à l'occasion du vote du BS, de 7 M€, en juin. Elle était faite pour cela et on vous propose, à l'occasion de cette DM, de venir ponctionner cette réserve pour alimenter les programmes et politiques qui nécessitent des crédits supplémentaires, tels que je viens de vous les décrire.

Quelques bonnes nouvelles en matière de finances, qui nous permettent de rajouter, sur des provisions de créance ou sur des créances éteintes, des dépenses supplémentaires à hauteur de 225 M€.

En revanche, au niveau des recettes, des ajustements de dotations et de créances nous permettent d'ajouter 431 000 € et un petit toilettage au niveau de la direction de la Transformation Numérique nous permet de gagner 1 500 €.

Vous le voyez, le principal élément de cette Décision Modificative n° 2 est l'utilisation d'une partie de la réserve que vous aviez votée, en juin, pour faire face aux nouveaux besoins de cette Décision Modificative n° 2.

En investissement, je vous l'ai dit lorsque je vous ai présenté l'équilibre général, nous sommes sur des redéploiements. Le

redéploiement majeur qui vous est proposé est celui de l'opération, qui doit être abandonnée, de l'unité de Bois Collage par l'entreprise ABC.

Nous avons des crédits de paiement inscrits au budget 2026 que l'on peut utiliser pour réabonder les lignes JOP 2030, notamment pour réaliser des travaux qui vont bon train sur la 1091, pour lesquels les entreprises ont bien travaillé et qui nécessitent des crédits de paiement supplémentaires, et également en direction des contrats stations. Les stations, qui bénéficient des subventions que vous aviez votées, nous ont sollicités pour accélérer un peu les paiements. D'où la nécessité de flécher à nouveau 1,5 M€ sur cette enveloppe.

Un autre élément de cette DM, en matière d'investissement : le décalage des opérations au collège Centre surtout, mais aussi un peu au collège de Serres, nous permet de désengager 1,6 M€ de crédits. Ce n'est que partie remise puisque les autorisations de programme affectées à ces opérations ne bougent pas, ce sont des crédits que nous retrouverons dans les exercices suivants. Mais le décalage des opérations nous permet de les désinscrire en recettes.

Et vous voyez quelques autres crédits supplémentaires que nous vous proposons d'inscrire : 500 000 € sur les travaux imprévus et urgents, conséquence des bouleversements climatiques, +525 000 € à l'Agence Routière Départementale pour l'achat de véhicules, 200 000 € de revêtement pour l'entretien de nos routes.

Nous enlevons 270 000 € sur la RD 1075, mais ce n'est qu'un transfert d'enveloppe à enveloppe puisque les crédits consacrés aux grands aménagements de la 1075 sont pris dans les crédits JOP.

En matière d'aménagement et de solidarité du territoire, nous abondons de 500 000 € l'enveloppe dédiée aux collectivités, dans la politique Eau et Assainissement, et de 800 000 € pour les services à la population qui est une enveloppe très sollicitée, depuis plusieurs années.

Toujours en investissement, un petit focus sur le PPI, qui est stabilisé, qui reste dans le périmètre que vous aviez délibéré, en début d'année. Il n'y a pas de changements, juste des mouvements internes. L'abandon de l'opération ABC nous permet de déprogrammer un certain nombre d'AP que nous redéployons sur le programme Mobilités, à hauteur de 4,7 M€, essentiellement sur des compétences d'aménagement de RD, la 1091 et la 1075, 3 M€ pour les ouvrages d'art. Vous savez que ce sont des sujets que l'on regarde de près, donc il est nécessaire d'abonder les crédits en matière d'ouvrages d'art et de risques naturels.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour le Budget principal.

Après ce focus sur le PPI, deux mots sur le Budget annexe du Laboratoire départemental puisqu'il y a une toute petite DM qui permet des ajustements et un équilibre à 301 €. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'en dire plus sur ce sujet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Jérôme. Chers collègues, avez-vous des commentaires à faire sur cette proposition de DM ?

S'il n'y en a pas, on va mettre ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU s'est absenté sans donner pouvoir)

◈COHESION SOCIALE

AUTONOMIE

CD-26-09-4572 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - COMMISSION DES FINANCEURS - RDAS / AIDE A LA VIE PARTAGEE - HABITAT INCLUSIF - SEPT. 2026

Madame MOSTACHI. - L'habitat inclusif est défini par la Loi Élan de 2018. C'est un mode d'habitat destiné aux personnes handicapées, aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé entre elles ou avec d'autres personnes.

L'aide à la vie partagée est une prestation individuelle, créée en 2021, pour encourager le déploiement de l'habitat inclusif et financer l'animation de projets de vie sociale et partagée. Inscrite en 2022 au règlement départemental de l'aide sociale des Hautes-Alpes, cette aide est plafonnée à 10 000 € par résident et par an. Elle est financée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à 80 % et par le Département à 20 %, sous réserve de la signature de l'accord habitat inclusif avec la CNSA, l'État et le Département.

Pour bénéficier de cette aide à la vie partagée, l'habitat inclusif doit être inscrit dans la programmation 2023-2029 de la Commission des Financeurs et avoir fait l'objet d'une convention avec le Département des Hautes-Alpes. Quinze projets avaient été validés sur cet appel à projets.

Le présent rapport vous propose donc de modifier le règlement départemental d'aide sociale concernant l'aide à la vie partagée, sur les points suivants :

- la mise à jour des références réglementaires inhérentes à la vie partagée.

- le maintien de l'aide en cas d'hospitalisation du bénéficiaire.

- l'application d'un délai de carence de trois mois avant la suspension de l'aide, en cas de sortie du logement, figurant déjà dans la convention avec le porteur de projet.

- la clarification de la nature des dépenses prises en compte pour justifier les dépenses éligibles à la VP.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4692 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MDPH ET LES BAILLEURS SOCIAUX POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITE ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS DU PARC SOCIAL DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2026

Madame COLONNA.- Il s'agit d'une convention de partenariat avec la MDPH et les bailleurs sociaux afin de faciliter l'adaptation des logements des locataires en perte d'autonomie.

La présente convention traduit la volonté commune du Département des Hautes-Alpes, de la MDPH et des bailleurs sociaux du territoire (l'OPH 05, Erilia, 3 F et Unicil) de mieux répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie vivant dans le parc locatif social.

Face au vieillissement de la population et aux situations de handicap, l'adaptation des logements constitue un levier essentiel pour permettre à chacun de continuer à vivre chez soi, dans des conditions de sécurité, de confort et de dignité.

La convention instaure un cadre de coopération concret entre les partenaires. Elle facilite l'intervention des ergothérapeutes de la MDPH pour évaluer les besoins d'aménagement, facilite la transmission aux bailleurs des situations nécessitant des travaux d'adaptation et organise des échanges rapides entre les acteurs concernés.

Elle garantit également le respect de la confidentialité des informations personnelles.

En renforçant la coordination entre les services de la MDA et les bailleurs, cette démarche vise à accélérer la mise en oeuvre de solutions à adapter et à prévenir les situations de risque. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, tout en améliorant l'accessibilité du parc social des Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Madame CHAUVET, absente, ne s'est pas exprimée)

ENFANCE

CD-26-09-4621 PREVENTION, PROTECTION DE L'ENFANCE ET SOUTIEN DES FAMILLES - CONVENTION DE TRANSMISSION DES DONNEES RELATIVES AUX SITUATIONS DE PLACEMENT D'UN ENFANT - SEPT. 2026

Madame ALLOSIA.- Une convention entre le Département des Hautes-Alpes, la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes et la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse est proposée afin d'organiser les échanges d'informations relatives aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette convention vise à assurer la transmission

des informations actualisées sur les placements aux organismes de prestations familiales, afin de garantir l'application de la réglementation relative aux allocations familiales et à l'allocation de rentrée scolaire.

Elle permet également de mieux informer les jeunes majeurs bénéficiant d'un pécule constitué et consigné par la Caisse des dépôts et consignations.

Elle encadre les échanges de données entre partenaires, tout en garantissant la confidentialité et la protection des données personnelles, conformément au règlement général sur la protection des données.

Cette convention est conclue à titre gratuit, sans incidence financière pour le Département. Elle est signée pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction annuelle.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

INSERTION

CD-26-09-4693 ACTION SOCIALE ET INSERTION - FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS (FSE+) - CANDIDATURE POUR LE FINANCEMENT DE POSTES POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL SOCIAL - SEPT. 2026

Madame MOSTACHI.- L'objectif visé par cet appel à projets, conformément au programme national FSE+, est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Les opérations qui seront soutenues doivent favoriser l'accompagnement des publics les plus précaires, sans le rattacher à une finalité d'accès à l'emploi.

Le projet s'inscrit dans le contexte du Département des Hautes-Alpes, territoire rural et de montagne, caractérisé par une dispersion de la population, un enclavement de certains bassins de vie et des difficultés structurelles d'accès aux services publics. Ces spécificités engendrent des inégalités d'accès aux droits et aux dispositifs d'accompagnement, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Dans ce contexte et en réponse à l'appel à projets, la candidature présentée vise à structurer une offre d'accompagnement social global et intensif, à l'échelle départementale, intégrant notamment la médiation numérique comme levier d'inclusion et composante essentielle de l'accompagnement, afin de sécuriser les parcours et de renforcer l'autonomie des publics.

Les financements sollicités s'inscrivent dans la dynamique de mise en œuvre de la loi pour le plein emploi et contribueront à renforcer l'effectivité de ces orientations sur le territoire départemental. Ils viennent en consolidation des financements déjà mobilisés, dans le cadre de la contractualisation existante, permettant ainsi de pérenniser et de conforter des postes d'ores et déjà en place, tout en garantissant la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◈PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-26-09-4642 JOP 2030 - MODERNISATION RD 942 VALLEE DE L'AVANCE - ISERE AMENAGEMENT - MAITRISE D'OUVRAGE - SEPT. 2026

Monsieur CANNAT.- La RD 942 constitue un axe stratégique pour l'amélioration de la desserte du territoire, le renforcement de la sécurité des usagers et le désenclavement du nord du département.

A ce titre, le Département porte, depuis 2022, un programme de modernisation d'envergure sur cet itinéraire, comme sur d'autres. Je parlerais de la 1075 aussi, Monsieur le Président.

Ce programme présente également l'enjeu majeur de la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, en contribuant à l'accessibilité des sites concernés et à l'attractivité durable du territoire. Il a pu être inscrit au protocole d'accord JOP 2030, du 27 juin 2025, permettant son intégration au contrat de plan État-Région 2021-2027.

Afin d'assurer la conduite de cette opération dans les meilleures conditions techniques, administratives et financières, le Département souhaite confier à la Société Publique Locale Isère Aménagement, que nous avions prise déjà pour la galerie de La Marionnaise, la maîtrise d'ouvrage déléguée portant sur les études, les procédures administratives et la passation d'un marché nécessaire à la réalisation de cette opération.

La rémunération forfaitaire du mandataire est fixée à 253 124,40 €.

La présente délibération a pour objet d'approuver les termes du contrat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la Société Publique Locale Isère Aménagement.

J'en profite, Monsieur le Président, puisque j'ai la parole sur la 942 : nous avons réalisé le carrefour du Marché Paysan, nous allons réaliser le carrefour des Pêcheurs, nous allons réaliser très prochainement la sortie de Lettret avec un carrefour avec une zone de stockage, nous allons prochainement réaliser aussi un créneau de dépassement entre le Marché Paysan et le carrefour des Pêcheurs. Et tout ceci avec des acquisitions amiables, aucune expropriation. Tout ceci a été fait par l'ensemble de nos services avec des acquisitions amiables. C'est à faire remarquer car si nos travaux avancent aussi rapidement, c'est par rapport à ces acquisitions qui sont faites très rapidement, et je tenais à remercier Monsieur le Directeur Général des Services et l'ensemble des services qui travaillent sur cette opération. Espérons, Monsieur le Président, qu'il en sera de même entre le Marché Paysan, le giratoire de Montgardin, et bien entendu, la déviation de Remollon.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il est intéressant de rappeler cet état de fait, Monsieur CANNAT, mais cela démontre surtout l'intérêt ou la coordination et la capacité de discussion que nous avons avec les agriculteurs, avec les maires concernés, pour leur expliquer les enjeux qu'il y a sur l'aménagement de cette route et d'autre part, pour un aménagement qui corresponde aussi à leur vie quotidienne car il y a beaucoup d'agriculteurs et d'arboriculteurs qui sont sur le secteur. L'accès à leur propriété est quelque chose de vital. Il fallait bien faire la part des choses et notre capacité à discuter avec eux montre qu'aujourd'hui, avant d'avoir lancé des procédures d'utilité publique et,

éventuellement, d'expropriation, on arrive à régler des problèmes d'acquisition quasiment à l'amiable.

Nous devons remercier tous ces maires qui nous aident à conduire ces projets et tous les propriétaires qui acceptent de nous céder un peu de leurs propriétés pour que l'on puisse faire cet aménagement de qualité.

Y a-t-il des observations ?

Madame RAMBAUD.- Avec Jean-Baptiste, on voulait simplement remercier le service Fonciers pour tout le travail qu'ils ont fait avec patience, pugnacité et toujours pour le bien commun. Il est vrai que cet axe est structurant pour notre département, mais aussi pour le canton de Tallard. Je voulais également remercier Marcel parce qu'il nous associe régulièrement à toutes les réunions. Et puis, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, les maires et les propriétaires fonciers sont également à remercier parce que le travail est colossal. C'était le petit aparté que je voulais faire. Merci beaucoup.

Monsieur CANNAT.- Ils ne sont pas faciles, parfois, tes collègues.

Madame RAMBAUD.- Il y a du caractère, mais c'est toujours dans le bon sens, malgré tout.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4658 MOBILITES ALTERNATIVES - JOP 2030 - AVENANT N°1 CONVENTION REGION / DEPARTEMENT MOBILITE ET EXPLOITATION TRANSPORTS INTERURBAINS ET TRANSPORTS SCOLAIRES - SEPT. 2026

Monsieur CANNAT.- C'est toujours pareil, sur la RD 942, dans le cadre des opérations routières menées par le Département pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 : 7 aménagements d'arrêts de car du réseau régional sont à réaliser, conjointement à des travaux routiers, sur plusieurs communes du département.

Afin de simplifier les modalités de financement de ces aménagements, il est proposé de conclure un avenant à la convention de partenariat relative à la mobilité conclue avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet avenant prévoit l'intégration des dépenses correspondantes au coût global des opérations routières concernées. Par dérogation aux dispositions de la convention initiale, aucun financement distinct ni aucun titre de recettes spécifiques ne seront établis pour ces 7 arrêts, la participation financière de la Région étant réputée incluse dans sa contribution globale aux opérations liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2030.

Il est à noter, Monsieur le Président, que nous travaillons aussi avec l'Agglo de Gap, notamment au carrefour des Tancs, pour des arrêts de car dans ce secteur-là.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations particulières sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4694 JOP 2030 - RD 942 - CARREFOUR DES PECHEURS - ASA CANAL VENTAVON ST TROPEZ - CONVENTION DE GESTION - SEPT. 2026

Monsieur CANNAT. - Dans le cadre de l'aménagement du carrefour dit Les Pêcheurs, situé à l'intersection des RD 942 et RD 900B, sur la Commune de Jarjayes, le Département des Hautes-Alpes procède à l'acquisition d'une parcelle appartenant à l'État. Cette parcelle comprend un tronçon du canal domanial de Ventavon, exploité par l'association syndicale autorisée ASA Canal Ventavon St Tropez.

Les travaux routiers prévus nécessitent la modification d'une partie de l'ouvrage hydraulique existant. Un nouveau syphon doit être créé pour remplacer l'ouvrage actuel impacté par l'aménagement du futur giratoire. Ce nouvel équipement permettra d'assurer la continuité de l'écoulement des eaux du canal sous la branche nord du rond-point.

Pour des raisons techniques, administratives et financières, le Département souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération en intégrant la réalisation du syphon aux travaux du carrefour. La convention prévoit ainsi le transfert de propriété de l'ouvrage hydraulique de l'État vers le Département, en cohérence avec l'acquisition du foncier concerné.

Toutefois, dans un souci de continuité de gestion, l'exploitation du nouveau syphon resterait confiée à l'ASA, déjà gestionnaire de l'ensemble du canal. L'association conserverait la gestion, l'exploitation et l'entretien courant du tronçon, ainsi que des équipements associés. Il est donc proposé de conclure une convention entre le Département et l'ASA afin de définir clairement les responsabilités de chaque partie, tant pour la réalisation des travaux que pour l'exploitation future de l'ouvrage.

Cette convention serait conclue à titre gratuit et sans limitation de durée.

A titre d'information, ce giratoire, Monsieur le Président, sera terminé avant l'été 2027.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◈ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURE

CD-26-09-4678 AGRICULTURE ET FORET - INVESTISSEMENT AIDES AUX TIERS - STRUCTURATION FILIERE ARBORICOLE - VALPOM TRI ET JUS - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le projet de VALPOM TRI ET JUS, porté par la SICAV VALPOM, à Ventavon, répond à un enjeu stratégique : maintenir et renforcer les outils de la filière sur notre territoire. Dans un contexte de restructuration, avec notamment la fermeture prochaine d'une importante plateforme de pré-calibrage, l'objectif est de maintenir sur le territoire un outil industriel performant et de mieux valoriser la production des arboriculteurs.

Le projet repose sur deux volets complémentaires :

Le premier concerne la création d'une unité de pré-calibrage nouvelle génération, avec des travaux prévus dès 2026 et une mise en service en 2027. Grâce au tri optique assisté par intelligence artificielle et à la détection des défauts internes, elle permettra de faire passer le taux de valorisation des fruits de 80 % à plus de 95 %. L'équipement permettra également de trier les poires, ce qui constituera une première en France.

Le second volet prévoit, à terme, la création d'une unité de production de jus afin de transformer localement les fruits déclassés qui sont aujourd'hui perdus ou envoyés vers des sites éloignés. Cette activité pourrait atteindre un million de bouteilles par an.

Au total, le projet représente un investissement d'environ 6 M€ et permettra de porter la capacité du site de 14 000 à 30 000 tonnes de fruits par an, tout en créant jusqu'à 4 emplois supplémentaires.

Au-delà de l'investissement industriel, VALPOM TRI ET JUS est donc un véritable projet de territoire. Il permettra de mieux rémunérer les producteurs, de réduire le gaspillage et les transports, de créer de l'emploi et surtout de conserver davantage de valeur ajoutée au sein de la filière fruitière haut-alpine.

Monsieur HUBAUD, vous avez des commentaires à faire.

Monsieur HUBAUD.- Juste des précisions supplémentaires, Président, à ce que vous venez de nous rapporter.

Avec plus de 50 % du chiffre d'affaires agricole, la filière arboricole est le pilier de l'agriculture des Hautes-Alpes. Par ailleurs, cette filière pèse dans la production nationale (plus de 10 %), soutenue, depuis plusieurs années, par le Département, notamment à travers la problématique de renouvellement des vergers. La filière est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis : adaptation au changement climatique, utilisation des produits phyto, diversification variétales et rémunération des producteurs.

La Chambre d'agriculture nous accompagne face à ce défi, en accord et complémentarité avec l'intervention financière du Département et FranceAgriMer qui aide nationalement à la rénovation des vergers.

Le renouvellement accompagné par le Département a d'ores et déjà permis de renouveler plus de 400 hectares des vergers alpins. C'est

quelque chose qu'il faut souligner fortement. La part de la Golden a significativement baissé, la part de la poire a augmenté.

Le visage du verger haut-alpin est en train d'évoluer fortement. Au fil des années, la filière s'est par ailleurs dotée d'outils industriels nécessaires au fonctionnement et à la compétitivité de la filière nationale : pré-calibrage, stockage, conditionnement. Une analyse du nombre de la capacité et de l'état de ses outils laisse entrevoir un besoin au niveau du pré-calibrage, dans les années à venir.

Nous nous devons de soutenir nos organisations professionnelles haut-alpines et, parfois, d'autres qui sont situées sur notre territoire, mais qui sont du Gard, viennent nous dire que ce n'est pas bien de faire ce que l'on fait.

Thomas PHILIPE, arboriculteur à Ventavon, porte un projet d'investissement pour, premièrement, renforcer le pré-calibrage de la filière et, deuxièmement, garder la plus-value sur le département, via une unité de pressage. Cet investissement de plus de 6 M€ (5 M€ pour le pré-calibrage, 1 M€ pour le jus), nécessaire à la modernisation de la filière haut-alpine, doit être accompagné par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas aujourd'hui que les efforts financiers que le Département a faits, depuis des années, soient compromis par un défaut de soutien du projet VALPOM. La participation du Département devrait appeler une participation d'autres financeurs, tels que la Région ou l'État.

Je veux vous préciser que tous les travaux qui vont commencer sont tous confiés à des entreprises des Hautes-Alpes. C'est donc l'économie du département qui en est bénéficiaire. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Christian. Dans cette affaire-là, on est la première collectivité à prendre une décision. Tout le monde reconnaît l'intérêt de ce projet pour la filière de l'arboriculture dans

notre département, mais surtout on veut être aussi, au travers de cette première décision, un peu le déclencheur pour que, demain, la Région accompagne ce projet et que, demain ou après-demain, ce soit l'État qui vienne aussi en renfort pour financer la totalité de ce projet.

Monsieur HUBAUD.- J'insiste, jour après jour, auprès de la vice-présidente de la Région pour qu'ils viennent nous accompagner.

Monsieur LE PRESIDENT.- Continuez ! S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-26-09-4696 TRAVAUX IMPREVUS ET URGENTS - PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE L'EVACUATION DES VEHICULES SUITE AUX INTEMPERIES - PRE DE MADAME CARLE - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- A la suite des intempéries du 27 et 28 août derniers, la circulation a été interrompue définitivement, et des véhicules stationnés ne peuvent pas être dégagés par voie routière. Les véhicules vont être hélitreuillés. Le reste à charge de cette intervention s'élève, pour les collectivités, à 15 000 €, dont 10 000 € pour le Département, 5 000 € avancés par la Commune de Vallouise-Pelvoux et pris en charge par l'État. C'est pour notre implication à hauteur des 10 000 € que je vous présente ce rapport.

Avez-vous des commentaires ?

Monsieur MURGIA.- J'ai oublié de préciser, tout à l'heure, que je pense que l'on pourrait remercier largement le Préfet des Hautes-Alpes

qui a mené cette négociation parce que si l'enlèvement de voitures avec un Puma termine seulement à 15 000 €, il n'y est pas pour rien, même si l'on ne va pas raconter pourquoi et comment. Comme disait BISMARCK, il y a deux choses que les gens ne doivent jamais savoir : comment on fait la loi et comment on fait la saucisse. Il y a des boyaux et, parfois, il faut mettre les mains dedans. En tout état de cause, grâce à lui et à la société Rotortrade, dont la filiale française du groupe est installée à Tallard, qui a pris sur ses œuvres sociales et environnementales. Je crois qu'il faut les saluer parce que l'on a toujours la fin de la décision et on oublie qu'au passage, des choses se sont passées. Je voudrais vraiment les saluer en votre nom.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci d'avoir fait cette précision. Je croyais l'avoir un peu dit dans mon propos liminaire, mais c'est encore mieux en le répétant.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◇VIE LOCALE ET PROXIMITE

CULTURE

CD-26-09-4615 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE COOPERATION DOCUMENTAIRE ENTRE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - SEPT. 2026

Madame SAUDEMONT.- Il s'agit d'une convention qui s'inscrit dans une dynamique de valorisation du patrimoine écrit. Depuis plus de 10 ans, les Archives départementales se sont engagées dans une

politique ambitieuse de numérisation, permettant de rendre accessibles à tous de nombreux fonds documentaires et notamment la presse locale.

La numérisation systématique de la presse d'informations générales publiée dans les Hautes-Alpes a démarré depuis 2019. La Bibliothèque Nationale de France porte, quant à elle, un plan national de numérisation de la presse ancienne, lancé en 2023 par le Ministère de la Culture. La BNF se dote ainsi d'un réservoir de données et d'informations souverain permettant de faire rayonner la culture française dans un contexte global de développement des modèles de langage et d'intelligence artificielle.

Compte tenu du parfait alignement de ce plan national avec nos propres objectifs, l'adoption de cette convention permet de mutualiser nos moyens techniques et financiers. Les Archives départementales vont pouvoir bénéficier d'une subvention pour restaurer deux titres de presse haut-alpine : *Les Alpes républicaines*, diffusées entre 1882 et 1944, et *Le Courrier des Alpes*, entre 1849 et 1944. Cette restauration externalisée est un préalable à leur numérisation au sein de l'atelier des Archives. A terme, les images numérisées seront diffusées à la fois sur le site internet des Archives et sur Gallica.

Monsieur LE PRESIDENT.- Belle initiative !

S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur MURGIA s'est absenté sans donner pouvoir)

CD-26-09-4635 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET ELECTRICITE DE FRANCE - SEPT. 2026

Madame SAUDEMONT.- En 2026, la photographie fête ses 200 ans et, dans le cadre de cet anniversaire qui met à l'honneur photographies anciennes et créations contemporaines, les Archives départementales présentent une nouvelle exposition temporaire intitulée *Cote 780 - Regards croisés sur le barrage de Serre-Ponçon et ses aménagements*. Je vous ai dit que cette manifestation avait été labellisée *Bicentenaire de la photographie* par le ministère de la Culture.

La source de cette exposition est l'oeuvre photographique de grande qualité de Henri Baranger, photographe mandaté par les grandes entreprises qui ont édifié le barrage de Serre-Ponçon, à partir de 1955. Les photographies de ce chantier hors normes, emblématique des 30 glorieuses, sont conservées aux Archives départementales, mais aussi aux archives EDF.

Le commissariat de l'exposition a été confié à l'artiste plasticienne Amandine MOHAMED-DELAPORTE et, à la suite d'enquêtes de terrain, en archives et d'une résidence de création à Montmaur, à l'été 2025, Amandine MOHAMED-DELAPORTE interroge les images de la modernité cristallisées par les clichés du photographe Henri BARANGER, tout en donnant à voir sous un nouveau jour Serre-Ponçon et ses aménagements par sa démarche photographique contemporaine.

Ce rapport vise donc à adopter une convention de partenariat avec EDF pour accompagner le prêt et la reproduction d'archives photographiques en provenance d'EDF qui sont, pour la première fois, présentées au grand public.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour ce rapport.

S'il n'y a pas de précisions à demander, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur MURGIA s'est absenté sans donner pouvoir)

CD-26-09-4640 CREATION ET COMPOSITION DU COMITE OPERATIONNEL CULTURE INCLUSION - JOP 2030 - SEPT. 2026

Madame SAUDEMONT.- Conscient de l'enjeu majeur que constitue l'organisation des Jeux Olympiques sur son territoire et soucieux de s'assurer du rayonnement sur l'ensemble du département, le Conseil Départemental a créé un Comité Exécutif Hautes-Alpes JOP 2030 qui s'empare de 4 thèmes : sports, accès et mobilités, développement économique et culture et inclusion.

Le Comité Opérationnel Culture et Inclusion garantira la coordination des acteurs, la mise en synergie des actions et la lisibilité des grands chantiers pour tous et croisera avec les autres comités opérationnels qui partagent, sur certains points, les mêmes enjeux.

Afin de conduire les missions attendues par ce Comité Opérationnel Culture et Inclusion, le présent rapport détaille la composition et le fonctionnement. Je ne vais pas tout le lire, mais pour l'essentiel, il sera composé d'un noyau dur intégrant notamment la DRAC et les représentants d'intercommunalités, et il sera élargi, dans des réunions ad hoc, à d'autres partenaires, selon l'ordre du jour de nos différentes réunions. La première réunion de ce comité est prévue le 4 décembre prochain. J'aurai le plaisir de le présider avec la Sous-préfète Hélène DARGON.

Madame ROSSI.- Compte tenu de la composition en ce qui concerne les membres du Département des Hautes-Alpes, certains Conseillers Départementaux ne feront pas partie de ce comité et n'auront donc pas les informations. Ce comité, comme les trois autres, si j'ai bien compris. Comment pourra-t-on avoir des points d'étape, des comptes rendus pour les Conseillers Départementaux qui ne siégeront pas dans ce comité ? Et également sur les quatre thèmes. Celui-là me tient particulièrement à cœur, mais il y a celui sur le développement économique, si j'ai bien compris.

Madame SAUDEMONT.- Je pense déjà qu'au moment des réunions du comité exécutif, qui est le comité chapeau, il y aura une restitution de tous nos travaux intermédiaires. Il me semble aussi qu'il sera bon d'avoir un compte rendu de chaque réunion intermédiaire. En plus, pour que, quand on va inviter des personnes supplémentaires, elles puissent être au courant, que tout le monde suive la même chose. Mais je crois que la principale sera la restitution au niveau du comité exécutif.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur MURGIA s'est absenté sans donner pouvoir)

Madame SAUDEMONT.- Je veux rajouter que l'on a essayé d'alléger parce que la composition du noyau dur est déjà très conséquente et manœuvrer cela est un peu difficile, mais on transmettra l'information, je le promets.

EDUCATION

CD-26-09-4562 COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2027 - SEPT. 2026

Madame GRENIER.- Je vous rappelle que le Département a l'obligation de verser une dotation annuelle de fonctionnement à tous les collèges publics dont il a la charge, mais également au collège privé Saint-Joseph.

Cette dotation permet de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de l'établissement, en dehors des projets pédagogiques organisés par les enseignants, et du service de restauration et d'hébergement. Ce dernier devant fonctionner de manière équilibrée à partir des recettes des familles et des convives pour la demi-pension et l'internat.

Depuis 2023, les critères de calcul ont été révisés pour doter au mieux les établissements, notamment pallier l'inflation telle que la viabilisation, la maintenance et l'entretien des locaux.

L'analyse des dépenses des collèges en 2025 et une partie de l'année 2026, et la perspective économique de l'année prochaine, incite le Département à être très attentif à la situation financière de chaque établissement, qui font preuve d'ailleurs de responsabilité dans leur gestion et dont la situation financière est particulièrement saine.

Par ailleurs, le collège Vauban, à Briançon, a déposé une demande de dotation de fonctionnement complémentaire pour l'année 2026 pour pallier les dépenses de viabilisation. Ils percevront une dotation complémentaire de 9 000 €.

Je veux renouveler, Président, vos propos qui montraient tout l'intérêt que nous avions pour nos jeunes collégiens et plus globalement

pour les jeunes de notre département. Donc j'insiste sur la position que nous avons à ce sujet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Maryvonne.

S'il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur MURGIA s'est absenté sans donner pouvoir)

CD-26-09-4563 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2027 - SEPT. 2026

Madame GRENIER.- Le Département des Hautes-Alpes a la responsabilité de fixer annuellement les tarifs de restauration scolaire dans les dix collèges publics qui assurent un service de restauration, dont deux assurent également un service d'hébergement.

Dans ce cadre, le Département propose l'ensemble des tarifs de restauration et d'hébergement applicables en 2027. Il est proposé de maintenir les prix votés en 2026, à l'exception des forfaits des internats au collège des Hautes Vallées, à Guillestre et François MITTERRAND, à Veynes. Les lycéens hébergés à Veynes, bénéficiant actuellement d'une tarification avantageuse par rapport à la tarification appliquée aux collégiens, il est proposé de réévaluer le tarif des forfaits proposé aux lycéens et de fixer, à plus ou moins long terme, le prix d'un repas au forfait à 3,80 €.

Le Département souhaite également harmoniser les forfaits d'internat sur la base d'un mode de calcul commun à tous les internats, et il est proposé, dans ce rapport, de définir qu'une journée d'internat revient à 10,30 €, divisé comme suit : un repas de midi à 3,80 €, un repas du soir à 3,80 €, une nuit à 1,30 € et petit déjeuner à 1,40 €.

La réévaluation sera faite sur plusieurs années puisque l'on compte une augmentation de 3 % en moyenne, chaque année.

Il est rappelé aux établissements que le budget du service de restauration et d'hébergement est présenté avec ses propres charges et ses propres recettes. Cela implique que le coût des denrées, les frais de fonctionnement et le reversement des recettes de la restauration et de l'hébergement pour la participation aux charges de personnel doivent être budgétisés dans cette section et supportés par les recettes des usagers.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Maryvonne.

S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

LOGEMENT

CD-26-09-4618 HABITAT ET LOGEMENT - CONVENTION MODIFIEE DE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' - VOLET ACCOMPAGNEMENT - SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) - SEPT. 2026

Monsieur VIOSSAT.- Nous avons déjà proposé une convention, lors de notre séance du 23 juin, qui était un projet de convention. Cette convention porte entre l'État, l'ANAH et le Département qui doit organiser l'accompagnement personnalisé technique et financier des propriétaires privés dans leurs projets de rénovation du logement.

On a proposé cette convention à l'ANAH, qui nous l'a amendée. Il en résulte cette convention, qui ne remet pas en cause ni le dispositif proposé ni les objectifs poursuivis par le Département. Une nouvelle convention qui bouge à la limite.

Je vous rappelle que ce volet accompagnement, qui va se passer sur 3 ans, entre 2027 et 2029, va pouvoir démarrer à partir du 1er janvier 2027.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◈FINANCES

CD-26-09-4600 FINANCES - REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS A 2026 - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité comptable du patrimoine départemental et conformément aux dispositions réglementaires relatives à la tenue de l'inventaire comptable, le Département a engagé, depuis fort longtemps, un travail important de fiabilisation et de régularisation de ses immobilisations.

La mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2023, impose notamment l'amortissement de certaines immobilisations intégrées à l'actif de la collectivité.

Par ailleurs, des anomalies comptables ont été identifiées concernant des immobilisations inscrites aux comptes : 23 « Immobilisations en cours », 21 « Immobilisations corporelles », 203 « Frais d'études, de recherches et de développement », 204 « Subventions d'équipement versées ». Ces situations résultent

notamment d'opérations anciennes n'ayant pas fait l'objet de transfert pour amortissement requis.

Concernant les comptes 21 et 23, conformément aux préconisations du Guide des opérations d'inventaire, lorsqu'une opération immobilisée inscrite au compte 23 est achevée, elle doit être transférée vers son compte d'imputation définitif de la classe 21. En cas d'omission de ce transfert sur un exercice antérieur, la régularisation doit être effectuée par intégration de l'immobilisation au compte 21 définitif concerné, lorsque celle-ci n'est pas amortissable ou lorsque son amortissement n'a pas encore commencé, par intégration au compte définitif 21 concerné assortie d'un rattrapage des amortissements antérieurement non comptabilisés, via le compte 1068.

Tout cela vous intéresse fortement. Je laisse aux spécialistes, et sous l'autorité de Monsieur le Payeur Départemental, la mise en place de ce rapport, en espérant que l'on avance un peu dans la pérennisation de nos comptes et de nos amortissements. Voilà ce rapport obligatoire pour améliorer encore la tenue de nos comptes.

Si vous n'avez pas de commentaires particuliers à faire, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4603 FINANCES - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Il appartient au Département de définir le cadre réglementaire. C'est une disposition que nous avons mise en place, il y a quelques années. Le produit de la taxe correspond aux mutations à titre onéreux effectuées sur le territoire des communes de

moins de 5 000 habitants et est affecté à un fonds départemental destiné à assurer la péréquation de cette ressource entre les communes, à l'exclusion des communes classées, des grandes communes... Bref ! Vous connaissez la musique.

Aujourd'hui, les communes qui sont exclues du dispositif sont essentiellement les communes classées : Le Monêtier-les-Bains, Les Orres, Orcières, Montgenèvre, La Salle-les-Alpes, Risoul, Saint-Chaffrey, Savines-le-Lac, Vars, le Dévoluy, Chorges, Tallard). On établit la répartition entre les autres communes, en tenant compte de la population Insee, des dépenses brutes d'équipement - on a mis une proportion entre les communes qui investissent et celles qui investissent moins - et de l'effort fiscal, avec quelques paramètres complémentaires, notamment la population DGF, on tient compte de la longueur de la voirie et du potentiel financier inversé. C'est quelque chose que vous connaissez depuis longtemps.

On répartit, aujourd'hui, 3,9 M€ entre les communes du département, en dehors de celles que je viens de citer.

S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4673 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - "SERREGOURGES" A GAP - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit d'une garantie d'emprunt sur un prêt locatif aidé, d'un montant de 71 000 €. On garantit la moitié, 37 700 €, sur un prêt à 40 ans. Je tombe un peu de ma chaise quand je vois cela.

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◈FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-26-09-4624 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - SEPT. 2026

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Il s'agit du traditionnel rapport qui concerne les ressources humaines sur les créations, transformations et reconductions de postes. Un rapport qui comporte 23 ajustements au tableau des emplois, avec 7 reconductions et transformations et 15 créations de postes qui concernent les renforts dans les collèges, des renforts dont nous avons besoin pour pouvoir accueillir comme il se doit et pallier les services dans les collèges.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations particulières sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4670 RESSOUCES HUMAINES - SUPPRESSION DE POSTES - SEPT. 2026

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Un rapport qui appelle quelques commentaires puisque nous ne sommes pas habitués à supprimer des postes, depuis que l'on est là. Jérôme SCHOLLY l'a un peu évoqué, mais je souhaiterais y revenir puisqu'au cours des derniers exercices, particulièrement en 2024 et 2025, nous avions fait des choix,

en matière de ressources humaines, qui étaient non pas irraisonnés mais qui correspondaient à des réels besoins de service public. On constate actuellement un glissement inquiétant de la masse salariale. Je tiens à préciser que, dans un contexte qui est morose pour bon nombre de Départements, le Département des Hautes-Alpes a su résister jusqu'à présent aux menaces qui pesaient sur ses finances, en partie grâce à des choix budgétaire courageux. J'en profite pour remercier Patrick RICOU pour sa gestion rigoureuse, jusqu'à présent.

Néanmoins, les indicateurs d'évolution de la masse salariale sont quand même inquiétants. Près de 27 % de hausse de la masse salariale en 5 ans, et +2 % de dépenses de personnel constatées entre mai 2026 et mai 2025, soit une augmentation de près de 1,2 M€ sur 5 mois.

A cela, on ne peut oublier la revalorisation des catégories C, que nous avons précédemment votée. Une revalorisation tout à fait nécessaire pour les plus bas salaires de notre collectivité, mais qui, quand même, va grever nos finances de 470 000 € par an. Nous sommes obligés d'en tenir compte.

Et puis, parallèlement, le Directeur Général des Services a oublié de le dire, la Cour des Comptes a lancé, le 31 juillet dernier, une grande enquête, à la demande de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, pour faire le point sur les finances des Départements, pour savoir qui étaient bons ou mauvais élèves. Notamment, il nous a été demandé de décrire et d'analyser l'impact financier des mesures que nous avons pu prendre, au cours des trois derniers exercices pour réduire nos dépenses d'investissement et, bien évidemment, de fonctionnement sur lesquelles nous sommes beaucoup jugés.

Le travail que nous avons fait, et que nous continuons à faire sur la masse salariale, nous le faisons en toute transparence ; vous vous en doutez bien. C'est pourquoi le Directeur Général des Services a déjà partagé ce constat avec l'ensemble des cadres de la Collectivité, et c'est une réflexion que nous menons, qui est partagée avec les syndicats de la Collectivité, bien évidemment. Sujet important, sérieux, mais qui ne doit pas nous empêcher de mener à bien nos missions de service public.

C'est pourquoi nous avons envisagé plusieurs pistes, à moyen terme, plus court terme et plus long terme. Je vous en ferai grâce, mais soyez quand même conscients que nous avons ce sujet à cœur et que vous allez probablement en entendre parler.

Je souhaite, à mon tour, remercier, en tant que déléguée aux Ressources Humaines notamment, l'ensemble des agents, l'ensemble de nos services pour la qualité du travail effectué. On le dit régulièrement, on parle souvent des routes, du social, mais je mets tous les agents dans le même panier, je remercie tout le monde de la qualité de leur travail, la compréhension aussi de cette problématique que nous traversons et pour laquelle ils vont être impactés et, bien évidemment, pour leur adaptabilité actuelle et future.

Tout cela pour dire que ce rapport concerne quatre suppressions de postes. Il est important de vous préciser que ce ne sont pas des postes que nous avons supprimés du jour au lendemain, ce sont des postes qui ont été accompagnés, notamment des gens qui partent à la retraite qui ne sont pas forcément remplacés, une mission sur la galerie de La Marionnaise qui vient d'être terminée. C'est un accompagnement humain que nous faisons dans la suppression des postes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Valérie. J'ai parlé de l'enquête de la Cour des Comptes. Au niveau de Départements de France, ils ont désigné une vingtaine de Départements en France pour répondre à ce questionnaire, en nous disant : qu'est-ce que vous faites pour faire des économies dans vos collectivités ? La demande de la Cour des Comptes est un peu excessive, dans la mesure où l'on ne fait que gérer des dépenses supplémentaires imposées par l'État. Dans notre réponse, nous avons donné des éléments qui précisent que l'on essaie de faire des économies, mais nous avons aussi répondu que c'est l'État qui nous oblige à faire des dépenses dans tous les domaines et qu'il faut chercher les responsables là où ils sont et pas forcément dans les Départements de France.

Monsieur VIOSSAT.- Un mot pour vous dire que le contractuel qui était l'animateur de la mobilité alternative a fini son contrat. Ce contrat était financé et donc il n'y a plus de financement. Je comprends tout à fait, collectivement, ce que cela signifie d'arrêter un certain nombre de contrats. Mais, par rapport à la personne qui avait cet emploi-là, je tiens à dire que c'est une personne qui avait une qualité remarquable par rapport à son action d'animation sur la mobilité et que je vais le regretter parce qu'il permettait justement d'aller un peu plus loin notamment avec nos collectivités. J'en resterai là, mais je soutiens cette personne et j'espère qu'elle trouvera un emploi qui correspondra à sa capacité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marc. S'il n'y a pas d'autres observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

DIVERS

CD-26-09-4606 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE JUIN A JUILLET 2026 - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Rapport habituel, tous les trimestres, pour rendre compte de toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents, ainsi que toutes décisions concernant des avenants. Cela concerne tous les marchés supérieurs à 40 000 €. Vous avez la liste jointe à ce rapport.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4608 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - JURY D'ASSISES 2026-2027 - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Il convient de désigner, pour l'année judiciaire 2027, 5 Conseillers Départementaux au sein de la commission qui est chargée d'exclure les personnes qui ne remplissent place les conditions d'aptitude légale pour être désignées comme jurés d'Assises.

Je vous propose de reconduire Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNÉOUD, Marcel CANNAT, Carole CHAUVET et Gérard NICOLAS.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4610 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COJOP ALPES 2030 COMMISSION ENVIRONNEMENT - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faut désigner un représentant pour siéger au sein de la commission Environnement du COJOP. Je vous propose de désigner Marc VIOSSAT.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4614 AFFAIRES JURIDIQUES - ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE – CRITERE D'ELIGIBILITE A LA CLAUSE SOCIALE - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans le cadre de la réalisation des clauses sociales et plus précisément des heures d'insertion, l'élargissement de la liste des publics éligibles serait une réelle opportunité économique et sociale.

Vous le savez, le territoire connaît une situation particulière au niveau de l'emploi, atteignant quasiment le plein-emploi. La recherche de publics éligibles s'avère de plus en plus délicate pour les entreprises attributaires. De plus, les Jeux Olympiques vont entraîner nécessairement une augmentation de la quantité des marchés de travaux où la mobilisation des publics éligibles va croître.

Au-delà des JOP, un réel besoin de main d'oeuvre apparaît sur le département. Pour répondre à la demande des candidats éligibles à la clause sociale, beaucoup d'entreprises sollicitent le Réseau Pour l'Emploi (le RPE) des départements limitrophes. Afin de répondre à l'obligation des clauses sociales effective depuis août 2026, la question d'ouvrir les critères d'éligibilité prend tout son sens. C'est l'objet de ce rapport.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4631 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Rapport traditionnel également. Je dois vous rendre compte de l'exercice de cette délégation. Dans le champ de cette délégation, les actions suivantes ont été engagées devant les juridictions compétentes :

- Tribunal administratif : 3 contentieux.
- Tribunal judiciaire : 3 contentieux.

Vous avez le détail dans le rapport.

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-09-4659 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION CONSULTATIVE DES DECHETS - SRADDET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - SEPT. 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Il nous revient de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à la Commission consultative des déchets.

Au hasard, je vous propose de désigner Marc VIOSSAT pour remplacer Patrick RICOU.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'en ai terminé avec l'ordre du jour. Si vous n'avez pas de questions particulières, nous pouvons clôturer cette réunion plénière, et je vous donne rendez-vous, dans 10 minutes, pour une réunion de la Commission permanente.

(La séance est levée à 11 h 45)

Le Président du
Département des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance

Valérie GARCIN-EYMEOUD



1

SOMMAIRE

Présentation DM2 du Budget Principal

1
Synthèse
Équilibre global de la DM2

2
Fonctionnement
Consommation de la masse salariale
Politiques sociales
Politiques de mobilité et d'aménagement
Politique Ressources

3
Investissement
Les principaux redéploiements

Présentation DM2 du Budget annexe Laboratoire

1
Synthèse
Équilibre global de la DM2

2
Fonctionnement
Ajustement limité et équilibré

2

SYNTHESE / BUDGET PRINCIPAL

Équilibre de la Décision Modificative n° 2

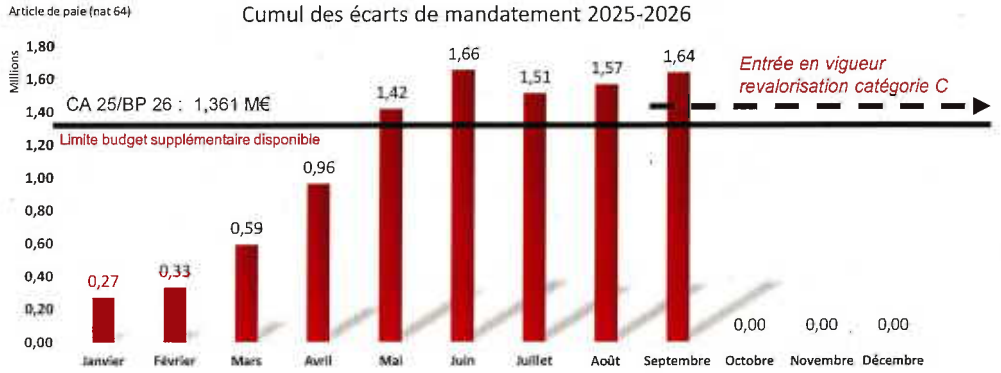
Décision Modificative n° 2 - BUDGET PRINCIPAL

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements Réels (hors compte de tiers)		- 136 757,00	- 136 757,00	1 992 569,10	1 992 569,10
Compte de tiers		- 1 660 000,00	- 1 660 000,00		
Désendettement					
Mouvements d'Ordre		-	-		
Total	**-**	**- 1 796 757,00**	**- 1 796 757,00**	**1 992 569,10**	**1 992 569,10**

3

FONCTIONNEMENT / BUDGET PRINCIPAL

Suivi de la consommation de la masse salariale



4

FONCTIONNEMENT / BUDGET PRINCIPAL

Les politiques sociales

DÉPENSES

Enfance +2,40 M€
Hébergement enfants confié +2,8 et MNA +0,56 k€
Fonds DAHLIR +55 K€ / -617 K€ aides individuelles aux familles

Autonomie +528 K€
SAAD +474 K€ et actions collectives +54 K€

Insertion +176 K€
Ajustement PDI + 176 K€

Culture +14 K€
Redéploiements de crédits pour l'AD et la BD

Une augmentation essentiellement liée aux régularisations opérées pour les établissements en matière de protection de l'enfance du fait d'une augmentation des prises en charge, (+2,4 M€)

RECETTES

Enfance +91 K€
Ajustement des crédits MNA et PMI

Autonomie +2,6 M€
Actualisation CNSA : APA +1,8 M€ et PCH +455 K€
Subvention et actions sociales : +218 K€
Régularisation de mandats sur l'hébergement +631 K€

Insertion -1,4 M€
Correction de prévision

Culture +38,3 K€
Subventions supplémentaires AD et BD

Une démarche de fiabilisation des recettes au regard des prévisions établies lors du budget primitif

Session : 22 septembre 2026 - Secrétariat Général

5

FONCTIONNEMENT / BUDGET PRINCIPAL

Les politiques de mobilité et d'aménagement du territoire

DÉPENSES

Mobilité +674 K€
Évènements climatiques : TIU +350 K€,
risques naturels +50K€
Carburant +130 K€, routes +79,2 K€
Ouvrages d'art +25 K€, viabilité hivernale +40 K€

Filière Air +216 K€
Ajustement des crédits du carburant

Aménagement +64,9 K€
Développement touristique et énergie

Sport +23 K€
Soutien à la politique sportive

Patrimoine -18,4 K€
Ajustement des frais de maintenance, locations (en baisse)
Ajustement des travaux de collèges et nettoyage de bâtiments (en hausse)

RECETTES

Mobilité +23,6 K€
Reversement lié à la TICPE

Filière Air +226 K€
Augmentation ventes de carburant

Session : 22 septembre 2026 - Secrétariat Général

6

FONCTIONNEMENT / BUDGET PRINCIPAL

Les politiques Ressources

DÉPENSES	RECETTES
Secrétariat Général **−2,275 M€** Diminution de l'enveloppe mise en réserve lors du BS 2026	**Finances** **+431,8 K€** Ajustement des dotations 2026 +427 K€ Ajustement et créances non recouvrées depuis deux ans +3,8 K€
Finances **+225,9 K€** Créances éteintes et irrecouvrables +27 K€ Provisions des créances émises et non recouvertes +198,9 K€	**DTNRC** **+1,5 K€** Inscription d'une subvention, avec redéploiement en dépenses.

Des besoins complémentaires financés par une ponction de l'enveloppe « réserve » créée lors du vote du budget supplémentaire et abondée de 7 M€.

7

INVESTISSEMENT / BUDGET PRINCIPAL

Les principaux redéploiements de CP à retenir

ABC transition énergétique
−3,2 M€
Crédits redéployés

Collèges
−1,609 M€
Décalage du calendrier de travaux centre -1,18 M€
Décalage du calendrier de travaux de Serres -429 K€

JOP 2030
+1,5 M€
Remise à niveau chaussée sur la RD1091 (révisions plaine des ruillas, sections de l'automne 2026 secteur Pont de l'Alpe)

Autres mobilités
+755 K€
+500 K€ TIU
+525 K€ ARD (achat de véhicules)
+200 K€ de revêtement et entretien de route
-270 K€ sur RD1075
-200 K€ risques naturels et -200 K€ sur signalisation

Contrats stations
+1,5 M€
Soutien aux investissements

Aménagement et solidarité du territoire
+1,3 M€
+500 K€ aides aux collectivités (eau potable et assainissement)
+800 K€ pour le service à la population

Des redéploiements opérés en fonction de la maturité des projets préservant l'équilibre initial de la section d'investissement

8

INVESTISSEMENT / BUDGET PRINCIPAL

Un PPI stabilisé : Les principaux redéploiements des AP à retenir

Aménagement et solidarité du territoire

−5,150 M€

- 5,8 M€ ABC
+500 K€ agriculture et forêt
+150 K€ interventions d'urgence des collectivités

Mobilité

+4,743 M€

-816,9 K€ Aménagements RD 1091/1075/1091
+3 M€ en ouvrages d'art
+1,58 M€ risques naturels
+1 M€ travaux imprévus et urgents

Valorisation et gestion du patrimoine

+377,5 K€

-30 K€ en service restauration
+407,5 K€ en petites réparations et urgences

Éducation, culture, jeunesse et sport

+30 K€

+30 K€ matériel informatique scolaire

SYNTHESE / BUDGET ANNEXE LDVHA

Équilibre de la Décision Modificative n° 2

Décision Modificative n°2 - BUDGET ANNEXE LDVHA

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements Réels				301,08	301,08
Mouvements ordres					
Restes à réaliser					
Total	-	-	-	301,08	301,08

FONCTIONNEMENT / BUDGET ANNEXE LDVHA

Un ajustement limité et équilibré

DÉPENSES	RECETTES
Admissions en non-valeur **301,08 €** Créances irrécouvrables +197,60 € Créances éteintes +103,48 €	Ajustement des recettes **301,08 €** Reprise de provision +23,47 € Ajustement d'équilibre +277,61 €

Budget annexe équilibré à 301,08 €

Session : 22 septembre 2026 - Secrétariat Général

11

Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr

12